

POUR
REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE DU QUÉBEC

L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

Un congrès pour l'avenir

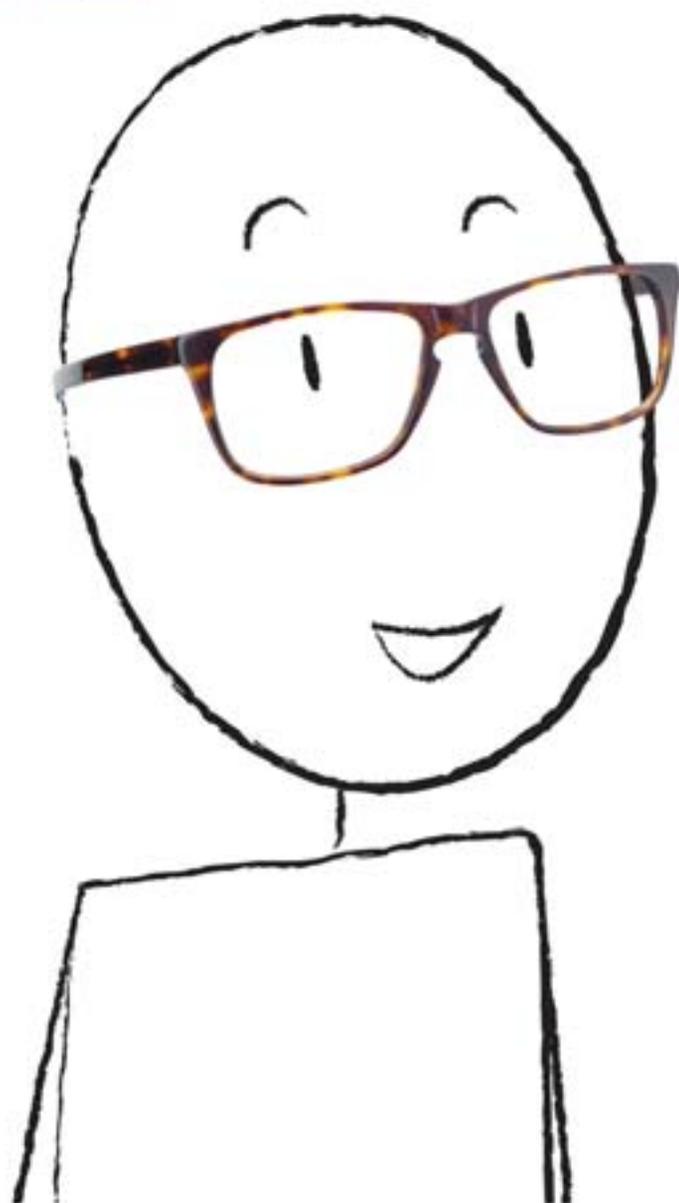
6 avril, manif
pour l'École

Du minerais dans
les assiettes



« J'ai acheté ma voiture neuve à -35% sur Internet... c'est vrai qu'avoir la MAIF avec moi c'était rassurant. »

Lucas – sociétaire MAIF à Toulouse.



KITS BUDGET AUTO MAIF : ACHAT • CRÉDIT • ASSURANCE

Une voiture moins chère, un crédit déjà négocié, une assurance flexible : à découvrir du 11 mars au 6 avril sur maif.fr/kitsbudgetauto.

Professionnels de l'éducation, bénéficiez de ces avantages et des tarifs d'assurance réservés aux professions statutaires.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Conditions sur maif.fr/kitsbudgetauto.

Offre valable en France métropolitaine du 11/03/2013 au 06/04/2013. Achat de véhicules en partenariat avec Aramis et IES. MAIF et Fila-MAIF intermédiaires en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque, organisme prêteur. MAIF – Société d'assurance mutuelle à cotisations variables – 79038 Niort cedex 9. Fila-MAIF – Société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré – RCS Niort : B 341 672 681 – 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances. Socram Banque, SA au capital de 70 000 000 € – RCS Niort 682014865 – 2 rue du 24 février – BP 8426 – 79092 Niort cedex 9. Mandataires d'assurance n°Orias : 08044968 (www.orias.fr)



ASSUREUR MILITANT.

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Marianne Baby,
Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz,
Jacques Mucchielli,
Isabelle Sargeni-Chetaud,
Valérie Sipahimalani.
Conception :
agence Najja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

MAIF p. 2
Solidarité Laïque p. 16
CASDEN p. 31
CFC p. 32

Joint à ce numéro,
un encart volant
adl partner

Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo
couverture :
TRÉVIERS/NAJA

Prix au numéro :
0,70 €
Abonnement : 5,60 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

L'austérité,
ennemie de l'emploi 5

De la prison à la probation 7

publiques

Journée de carence 10

éducatives

Le 6 avril pour l'école 12

Refondation : aux chantiers! 14

c'est demain

Du minerai
dans nos assiettes 24

culturelles

Le cinéma français
se porte bien 28

DOSSIER

Un congrès pour l'avenir

Tous les trois ans, le congrès de la FSU vient rythmer la vie de la fédération de quelques journées denses en débats, réflexions et votes de textes, les mandats qui servent de fil conducteur au travail et à l'action jusqu'au congrès suivant.



© CADEL/NAJA

Shirin Ebadi

La prix Nobel de la paix 2003, avocate iranienne et militante des droits humains, vit en exil à Londres loin de sa famille retenue en Iran.



© BELLANGER/NAJA

édito

Forts de nos convictions



Bernadette Groison

Au sortir de notre congrès, nous sommes plus que jamais déterminés. Convaincus qu'il est possible de construire des alternatives à la situation actuelle, convaincus qu'on ne peut pas se résigner à des inégalités sociales et territoriales croissantes, à un chômage de plus en plus massif, nous voulons continuer à rassembler, proposer, agir...

Les services publics et la fonction publique restent des enjeux majeurs. Ainsi, l'Éducation doit répondre aux enjeux citoyens, aux besoins économiques et sociaux. La réussite de tous, la lutte contre les inégalités nécessitent de donner un nouvel élan au service public d'éducation nationale. Dans les écoles et les établissements, les besoins restent forts et les changements concrets se font attendre. La rentrée 2013 doit être celle du changement !

Le 6 avril prochain, en manifestant ensemble à Paris, portons nos propositions et notre projet éducatif pour refonder réellement l'École.

Plus que jamais, il est urgent de rompre avec les logiques d'austérité, de réduction des dépenses de l'État. C'est d'un État porteur de politiques publiques ambitieuses et d'investissements d'avenir dont le pays et les agents ont besoin. Et rien ne peut se faire, rien ne doit se faire sans les acteurs de notre société.

Alter Summit > FSM

Lancé à Florence en 2012, l'Alter Summit est un réseau européen de plus d'une centaine de mouvements et de syndicats issus de 20 pays différents pour construire une Europe démocratique, sociale, écologiste et féministe. En réponse à la crise en Europe, les politiques d'austérité imposées génèrent toujours plus de chômage et de récession. Il est temps que les mouvements convergent par-delà les frontières nationales et que tous ceux qui veulent construire « une autre Europe » unissent leurs forces en organisant des actions communes sur la base de leurs propres propositions. C'est le sens du « Sommet alternatif » organisé les 7 et 8 juin à Athènes où sera publié un « Manifeste des peuples » clamant haut et fort que l'austérité n'est pas une fatalité et que des politiques alternatives existent. D'ici là, et notamment en mai, seront organisés partout en Europe des événements « Alter Sommet ». La FSU invite les personnels à participer à la construction de ce mouvement unitaire.

Au cœur des révolutions arabes

Du 26 au 30 mars, à Tunis, les participants au Forum social mondial ont échangé sur la crise. Mais aussi sur les révolutions arabes.

Le Forum social mondial s'est tenu à Tunis du 26 au 30 mars. Comme pour tous les FSM, il s'agissait de permettre aux participants d'échanger afin de construire des alternatives aux politiques libérales que subissent les peuples. Mais le choix de la Tunisie n'avait pas été fait au hasard, l'objectif étant d'afficher clairement un soutien aux luttes et révolutions du monde arabe alors que deux défis majeurs restent posés aujourd'hui : celui de la consolidation de régimes démocratiques et celui des transformations économiques et sociales. Tenir ce forum dans le contexte difficile que connaît la région Maghreb-Machrek n'était pas évident.

Bien que la situation en Tunisie soit devenue encore plus instable avec l'assassinat de Chokri Belaid, les organisateurs ont choisi de maintenir l'ensemble des activités prévues. Au programme, figurait notamment le séminaire du jeudi 28, déposé par la FSU et ses syndicats sur les services publics dans le monde, avec des interventions d'autres syndicats comme la CGT et Solidaires pour la France, mais aussi la CGTP pour le Portugal.

La FSU qui a réaffirmé en février à son congrès de Poitiers son engagement aux



côtés des peuples qui luttent pour la démocratie, la dignité, leur indépendance et le respect des droits, avait donc toute sa place dans les séminaires sur les questions relatives aux droits et libertés, aux droits des femmes et à l'immigration. Le Forum a été un espace d'expression de l'émancipation des peuples de la région (tunisien, marocain, algérien, sahraoui, égyptien, syrien...). En témoignent la présentation des conclusions du tribunal Russell sur la Palestine et la marche de clôture du Forum dédiée au peuple palestinien.

MONIQUE DAUNE

MÉTIER

Permettre aux gens d'être acteurs

L'Accoord est une association qui gère l'ensemble de l'action socioculturelle de la ville de Nantes, soit 18 centres assurant des activités en direction de tous les publics, des enfants aux personnes âgées. C'est au siège de cette association que Christine Bouyer exerce ses fonctions de coordinatrice d'animation socioculturelle, où elle est plus spécifiquement chargée des actions envers les adultes et les familles. Après l'obtention de son BAFA et de son BAFD, elle intègre en 1983 ce qui s'appelait alors la Fédération des centres de loisirs, puis exercera diverses fonctions (directrice d'un centre aéré, de centre de loisirs, animatrice socioculturelle responsable du secteur enfance, puis directrice de centre socioculturel avant d'obtenir, en 2001, le poste de chef de projets). Une expérience qui lui a permis de voir l'évolution de ce secteur qui dépend intégralement des finan-



Christine Bouyer

coordinatrice d'animation socioculturelle

cements publics. « Sous l'effet des diminutions des moyens, les associations d'éducation populaire développent progressivement, en interne, une logique de gestion d'entreprise ». Avec des effets sur les personnels : individualisation, gestion par les résultats, technocratie, « Où est la place laissée aux habitants, à leurs besoins ? » s'interroge-t-elle. À cela se rajoutent les relations avec la ville, qui revendique pourtant un choix éducatif, mais qui ne prend pas les moyens d'une véritable concertation avec les acteurs concernés. L'illustration en est donnée avec le dossier des rythmes scolaires, qui concernera directement 250 salariés de l'association. « La suppression d'une demi-journée le mercredi risque d'aboutir à un développement de la précarité », précise Christine. « On ne se positionne pas sur le principe du changement de rythmes, mais sur sa mise en œuvre ».

Emmanuel Guichardaz

> EMPLOI/CHÔMAGE

L'austérité, ennemie de l'emploi

26 millions de chômeurs aujourd'hui en Europe ! Les jeunes, les femmes, notamment, paient un lourd tribut à une situation qui n'a cessé de s'aggraver depuis l'éclatement de la crise financière de 2008. L'Europe est en quasi-récession. Qui peut encore prétendre que les plans de rigueur et cures d'austérité imposés aux pays n'y sont pour rien ?



© DONNELLY/NAIA

La priorité à la réduction des déficits dans la lutte contre la dette publique est mortifère dans la zone euro comme en France. Pourtant, le constat est évident : la baisse de la dépense publique a un impact négatif sur la croissance, même le FMI en vient à tirer la sonnette d'alarme, admettant avoir sous-estimé l'effet multiplicateur des dépenses de l'État sur l'activité économique générale.

C'est particulièrement évident en France avec ses services publics, sa fonction publique qui participent historiquement de la création d'emplois mais aussi de la production de richesses collectives (santé, connaissance...). L'augmentation du chômage, les pertes sèches d'emploi avec les plans sociaux qui se succèdent mais aussi la poursuite de fait de la RGPP dans les ministères non prioritaires entraînent

une baisse des recettes fiscales qui contribue paradoxalement à aggraver le déficit. Plus de 3 millions de chômeurs, une hausse continue depuis bientôt deux ans ! Précarité et chômage entraînent une partie de plus en plus importante de la population vers des difficultés sociales insupportables, la pauvreté entraînant des actes de désespoir. La situation pèse sur les familles, les enfants et donc l'avenir même de notre pays. Or, le gouvernement poursuit dans la voie d'une austérité assumée. Face à un MEDEF qui cherche à baisser toujours plus le « coût » du travail et à rendre plus faciles les licenciements, il faut au contraire avoir l'objectif de renforcer les droits des salariés et de résorber l'emploi précaire.

A contrario de la demande indécente de remboursements de « trop-perçus » pour les chômeurs, la FSU considère indispensable des mesures d'urgence et notamment la mise en place d'une allocation chômage spécifique de crise permettant dans l'attente de la négociation de la convention Unedic à l'automne, pour les chômeurs non indemnisés en fin de droits. Elle demande instamment au Ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social une réunion extraordinaire avec les organisations représentatives des personnels du service public de l'emploi, les organisations de chômeurs, les structures du service public de l'emploi dont Pôle Emploi.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

ANI :
le MEDEF
ne doit pas
faire la loi

La FSU s'est adressée au **Ministre du Travail** pour exprimer son désaccord avec l'accord national interprofessionnel du 11 janvier. À un moment où les salarié(e) ont besoin de garanties, de droits renforcés et de protection des emplois existants, cet accord minoritaire avec le MEDEF, loin de « sécuriser l'emploi et les parcours professionnels des salariés » remet de fait en cause le Code du Travail, priorise le contrat sur la loi, renforce la flexibilité et la précarité. Dans la suite de la journée d'action du 5 mars avec la CGT, FO et Solidaires, la FSU continue de soutenir les actions menées et demande aux parlementaires de ne pas retranscrire cet accord dans la loi dite de « sécurisation de l'emploi ». Elle appelle à participer aux manifestations du 9 avril.

INSEE pessimiste

Selon la note de conjoncture de l'Insee de mars 2013, l'économie française va connaître une croissance « quasi nulle » pendant toute la première moitié de 2013. En conséquence, le taux de chômage devrait poursuivre sa hausse pour atteindre 10,6 % de la population active en métropole mi-2013 et 11 % avec les départements d'outre-mer.

Cette hausse continue du chômage se ferait malgré une progression moins forte de la population active. Par ailleurs, 74 000 postes devraient encore être supprimés au premier semestre 2013 dans les secteurs marchands, après les 91 000 au second semestre 2012. Le repli du secteur marchand se poursuivrait malgré de premiers effets du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (15 000 emplois inscrits à l'horizon du premier semestre 2013).

Lettre ouverte des retraités

Alors que les retraites ont été mises à mal par les réformes de ces dernières années, des propos laissent à penser qu'un nouveau tour de vis serait à l'ordre du jour : augmentation de la CSG à 7,5 %, désindexation des pensions... Pourtant, nombre de retraités vivent déjà dans la précarité.

À l'heure où l'espérance de vie augmente, il est temps de reconsidérer le niveau de vie des retraités et d'ouvrir les discussions nécessaires pour permettre une vie digne à toutes et à tous. C'est pour traiter ces questions que les organisations de retraités CGT, FO, Solidaires et FSU demandent ensemble dans une lettre ouverte à rencontrer le Président de la République, rappelant qu'elles sont opposées à une indexation des retraites de base sur une prévision d'inflation inférieure à l'indice INSEE.



> « FAILLES »

L'ONEMA en eaux troubles

Que se passe-t-il à l'ONEMA, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ?



national de l'eau et des milieux aquatiques, créé en 2007 sur les cendres du Conseil supérieur de la pêche, révèle une « accumulation de missions mal assurées et des déficiences graves dans l'organisation et la gestion ».

L'affaire était mal engagée dès le départ : structure inadaptée pour faire face à ses missions nouvelles,

Le rapport de la Cour des Comptes du 12 février fait état « d'anomalies » dans les marchés publics, de « failles » dans l'organisation, confirmant le bien-fondé du dépôt de plainte contre X par le SNE-FSU, en juillet dernier.

Petit rappel des faits : en mai 2012, le SNE-FSU, alerté par des personnels de l'Office national sur des faits de souffrance au travail, révèle des pressions de la hiérarchie pour faire ou produire des documents illégaux, notamment sur la gestion des marchés. Le syndicat accompagne les personnels concernés, saisit le CHSCT et, le 5 juillet, porte plainte au parquet de Créteil pour les faits concernant la passation et l'exécution de marchés publics. De l'aveu même du premier président de la Cour des Comptes, l'exemple de l'Office

problème de gouvernance. En outre, l'État n'a eu de cesse, depuis, dans un contexte de RGPP, de charger la barque en confiant à l'office des missions de plus en plus lourdes.

Et maintenant ? La balle est assurément dans le camp de la ministre de l'écologie, qui pour l'heure a nommé une nouvelle directrice générale – mais les responsables mis en cause pour faits de harcèlement sont toujours en poste – et dans celui de la justice.

Le SNE-FSU, pour sa part, attend du gouvernement qu'il « repositionne l'ONEMA dans son rôle au cœur de la politique de l'eau », en veillant notamment à l'intégrité de ses missions, et au rétablissement d'un climat social serein dans l'établissement.

EMMANUEL GUICHARDAZ

Une agence pour la biodiversité

Faisant suite à l'annonce du Président de la République, en ouverture de la conférence environnementale de septembre 2012, de créer une agence nationale de la biodiversité, la Ministre de l'écologie a confié à Bernard Chevassus et Jean-Marc Michel, une mission de préfiguration de ce futur organisme.

Calquée sur le modèle de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), la nouvelle structure serait chargée d'une mission d'appui des collectivités locales, des entreprises et des associations et dotée de moyens d'intervention financière. Elle verrait le jour dans la foulée de la loi-cadre sur la biodiversité, annoncée pour la fin 2013.

Concrètement, il s'agit de mettre à la disposition du ministère de l'écologie un outil permettant de développer l'ensemble des politiques favorables à la biodiversité : formation, éducation et sensibilisation, veille et prospective, appui technique, formation des agents de police de la nature, collecte et mise à disposition de connaissances...

Le SNE-FSU, qui a rencontré les préfigurateurs, a fait part de ses propositions et informera régulièrement les agents concernés.

> JUSTICE

De la prison à la probation

Le ministère de la justice a engagé une réflexion sur le rôle de la prison et l'acte de juger, le sens de la peine et ses modalités d'exécution.

De nos prisons bien trop pleines, régulièrement dénoncées pour atteinte aux droits des personnes, aux faits divers lançant de vastes polémiques sur la récidive, le paysage a été, ces dernières années, plutôt sombre. La conférence de consensus qui se tenait en février est venue apporter un nouveau souffle.

Les débats ont largement identifié le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), comme pierre angulaire du dispositif d'exécution des peines et de prévention de la récidive. Il était temps qu'une réflexion s'engage sur le sens de la peine et ses modalités d'exécution, le rôle de la prison et l'acte de juger. Sous la présidence de Françoise Tulkens, ancienne juge à la cour européenne des droits de l'homme, le jury de consensus a visé loin et haut, dans son rapport remis au premier ministre. « *Si le gouvernement mettait en œuvre la moitié de ses recommandations, la face de la justice pénale en serait changée* » selon Le Monde du 21 février. Car après les quelques 140 auditions du comité d'organisation, les 20 membres du jury ont interrogé 23 experts au cours de deux jours de débats, avant de proposer « *d'engager la justice dans la voie d'un changement réel, sérieux, solide, pour assumer sa responsabilité dans un monde nouveau* ». Les éléments recueillis ont permis de « *remettre en question l'efficacité de la peine de prison en termes de prévention de la récidive* » et la prison ne doit plus être qu'une peine parmi d'autres. Le jury propose notamment de créer une peine de probation « *indépendante, et sans lien ni référence avec l'emprisonnement* » pour permettre « *la réinsertion de la personne condamnée et la protection de la société, ainsi que celle de ses victimes*. »

Un programme individualisé imposerait au condamné « *différents modes de réparation* » (médiation, réparation du préjudice, travail d'intérêt général), un suivi (injonction thérapeutique, stage de sensibilisation), en insistant sur les



© DONNELLYNAYA

facteurs de réinsertion comme l'accès au logement, à l'emploi, aux soins. La dépenalisation de certains contentieux de masse (dont les délits routiers qui constituent un peu moins de la moitié des affaires correctionnelles) heurtera certains mais le jury choisit « *comme principe fondamental l'évitement de la prison*. »

Aménagement de peine

Concernant la récidive, toutes les études montrent que les aménagements de peine sont efficaces, et s'il ne s'agit pas de mettre les tueurs en série dans la nature, il ne faut pas concevoir

La spécialité des SPIP

Reçu le 11 mars par Christiane Taubira, Garde des sceaux, le SNEPAP-FSU a rappelé la spécificité de la question des SPIP et la nécessité de rétablir l'espace d'un dialogue social dédié. La ministre s'est montrée convaincue. Reste à concrétiser cette intention. Sur la conférence de consensus, la Garde des sceaux partage les revendications de personnels qui conçoivent la peine comme autre chose qu'un mode de neutralisation et qui portent une vision résolument humaniste de la prévention et de la récidive.

Le SNEPAP, qui revendique en outre l'inscription de la démarche dans le cadre des Règles Européennes de Probation, ne laissera pas passer l'occasion d'une réforme en profondeur du système pénal et pénitentiaire, et saura passer, s'il le faut, des propositions aux mobilisations !

une politique publique « *en fonction des cas les plus extrêmes* » qui sont rares. Reconnaissance du caractère régalien des missions du SPIP, libération conditionnelle comme « *mode normal de libération des détenus* », accès aux prestations sociales, des services de droit commun qui doivent prendre toute leur place dans les établissements, politique interministérielle volontariste, alignement des jeunes majeurs (21 ans) sur le droit des mineurs : autant de propositions qui demandent du courage politique pour les mettre en œuvre et des moyens matériels et humains à la hauteur des enjeux.

MARIANNE BABY

Christiane Taubira, morceaux choisis

RTL-Le Figaro-LCI, dimanche 27 janvier 2013 : « *Nous allons présenter devant le Parlement une grande loi pénale à partir de la conférence sur la récidive*. » « *Nous allons supprimer la rétention de sûreté (...) mais nous ne supprimons pas toute disposition qui permette de suivre un criminel que l'on estime dangereux*. »

Les Inrocks, mercredi 20 février 2013 : « *Je réfléchis au sens de la prison, au sens de la peine. Quelle peut être son efficacité ? Comment ramène-t-on les gens dans la société ? Si je ne les ramène pas, je leur permets de fabriquer d'autres victimes. En les ramenant dans la société, je contribue à la sécurité des Français*. »

Retraites : à quel âge ?

Dans son dernier rapport du 26 mars, le COR (Conseil d'orientation des retraites) indique que, malgré les réformes censées aligner les conditions de cotisation des Français - ceux-ci continuaient de partir à la retraite en 2011 à des âges très différents selon le régime dont ils dépendent : à 61,9 ans en moyenne pour les salariés du privé, 62,2 ans pour les commerçants et artisans, 63,7 ans pour les professions libérales, ou encore 55,1 et 54,4 ans pour les cheminots de la SNCF et de la RATP. Pour les salariés du privé, cet âge de liquidation de la pension peut être plus tardif que la cessation d'activité et intervenir après des périodes chômées.

Dans la fonction publique, l'âge de la retraite correspond en fait à la fin d'activité. Pour les fonctionnaires « sédentaires » (hors militaires...), l'âge moyen de départ était en 2010 nettement plus proche de celui du privé (58,4 dans les FPT et FPH et 61 ans dans la FPE), un âge que la mise en extinction en 2011 du départ anticipé pour les parents de trois enfants après quinze ans de service conduira à relever fortement.

> RAPPORT CESE

Les femmes, plus précaires...

4,7 millions de femmes avaient en 2010 un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, soit 964 euros mensuels pour une personne seule. C'est le constat accablant fait par le Conseil économique, social et environnemental.



© RIVALDI/ANSA

Dans leur rapport, Éveline Duhamel et Henri Joyeux notent également que le risque de précarisation est aggravé pour les familles monoparentales. Avoir un emploi ne protège pas automatiquement de la précarité : sur les 3,7 millions de travailleurs pauvres en France, 70 % sont des femmes. Les emplois à temps partiel sont féminisés à 82 %, une situation subie sans près d'un tiers des cas.

Les femmes occupent par ailleurs la majorité des emplois non qualifiés (62 %), en hausse de 6 points par rapport à 1990. Cette situation a des répercussions sur

l'état de santé (renoncement aux soins, baisse du dépistage...) et sur les retraites (les pensions de droit direct sont deux fois plus faibles que celles perçues par les hommes). Par ailleurs, la nature des emplois occupés expose les femmes, plus fréquemment que les hommes, aux pathologies spécifiques du travail : troubles musculo-squelettiques, risques psychosociaux... C'est d'abord au niveau de l'école que les auteurs de l'étude proposent d'agir, et très tôt, par

l'acquisition des savoirs de base, la lutte contre l'illettrisme. Ils recommandent aussi de veiller à la mixité des orientations. Il s'agit aussi d'améliorer les conditions d'exercice du travail à temps partiel, de revoir le calcul des pensions dans ces cas. Les rapporteurs signalent tout particulièrement le secteur des services à la personne, grand pourvoyeur d'emplois peu qualifiés et à temps partiel. Enfin, ils proposent de développer les actions visant à plus d'égalité, et l'accompagnement des mères isolées.

EMMANUEL GUICHARDAZ

Les allocations familiales dans le viseur !

La branche famille de la sécurité sociale est dans le rouge depuis 2009 sous l'effet de la crise économique : son déficit devrait atteindre 2,6 Mds d'euros en 2013. Placé sous l'autorité du Premier ministre, le Haut conseil de la famille doit faire rapidement des propositions de réforme permettant un retour à l'équilibre financier à l'horizon d'ici 2016, avec un infléchissement significatif dès 2014.

Depuis plusieurs semaines se multiplient des propositions publiques qui n'ont pourtant pas encore été discutées au sein du HCF ! Taxation des allocations familiales pour le président de la Cour des comptes, des allocations familiales divisées par deux pour les foyers les plus aisés (ménages touchant plus de 53 000 euros par an pour deux enfants et 61 000 euros pour 3 enfants) pour le rapporteur du budget de la sécurité sociale à l'assemblée nationale. La FSU interviendra dans le débat au sein du HCF où elle occupe désormais un siège pour rappeler qu'elle « refuse toute mise sous condition systématique de ressources des prestations familiales* et se prononce pour le versement des allocations familiales dès le 1^{er} enfant ».

*Bon nombre de prestations sont aujourd'hui plafonnées, mais pas les allocations familiales qui sont universelles, c'est-à-dire versées à toutes les familles à partir de 2 enfants.

L'Institut de recherches de la FSU vous propose de découvrir des livres... au cœur de l'actualité!

Laurent Frajermain



Les enseignants sont réputés pour la récurrence et la force de leurs grèves. Pourtant, ils doutent régulièrement de l'efficacité de cet outil, se déclarent quelquefois prêts à faire d'hypothétiques grèves longues, mais pas la prochaine grève courte. Comment les syndicats affrontent-ils ces questionnements? Comment ont-ils construit l'ancrage des enseignants au cœur du mouvement social?

Historiens, sociologues et militants d'horizons divers répondent en analysant différents types de lutte, échelonnés entre 1920 et 2010.

Prix : 8 €

Denis Paget



Enrôlée dans la fabrication des compétences, l'école a perdu de vue sa mission première : aider les enfants à grandir, à se construire et à vivre fraternellement en société en s'appropriant une culture.

Mais quelle culture? Et quel partage des tâches avec les familles? Ce livre fait des propositions pour guérir des politiques qui ont conduit à la régression éducative de notre pays. Ces propositions battent en brèche les idées reçues. La culture scolaire

est beaucoup plus qu'une addition de compétences et l'école ne peut rester indifférente aux mutations des pratiques culturelles.

Prix : 8 €

Abonnez-vous...!

« Regards croisés »



La lettre électronique

La nouvelle revue trimestrielle



Abonnement à la revue : **26 €** pour un an (4 numéros)

Cette lettre paraît tous les mois

Abonnement gratuit sur le site



Livres à commander à

INSTITUT DE RECHERCHES DE LA FSU – 104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60

E-mail : institut@institut.fsu.fr – Site Internet : www.institut.fsu.fr

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus).

Femme et homme à égalité ?

La FSU a signé le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction Publique. Proposé par le ministère de la Fonction Publique, à l'issue de plusieurs semaines de négociations, il nécessitera l'engagement de l'ensemble de la Fonction Publique pour le décliner en mesures concrètes.

La FSU a été porteuse de plusieurs propositions qui ont été prises en compte. C'est notamment le cas de la « démarche intégrée » (la question de l'égalité femme/homme devra être abordée dans toutes les discussions), de la prévention des violences faites aux femmes, du harcèlement sexuel, de la lutte contre les stéréotypes.

Il s'agit maintenant de se saisir outils créés par cette négociation.

> MALADIE

Journée de carence enfin abrogée !

La ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique a annoncé l'abrogation de la journée de carence dans la fonction publique.



La journée de carence n'engendrait aucune économie pour la sécurité sociale.

La FSU a pris acte avec satisfaction de cette décision, tant attendue par tous les agents de la fonction publique (fonctionnaires et contractuels) après plusieurs courriers unitaires et la journée de grève du 31 janvier dernier. Mais il faudra attendre la prochaine loi de finances (ou une loi rectificative) pour que l'abrogation soit réellement effective. La FSU demande donc dans l'immédiat à la ministre un moratoire jusqu'à la mise en œuvre des dispositions législatives annoncées.

Instauré dans la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2012 par le précédent

gouvernement, ce délai de carence avait été dénoncé par toutes les organisations syndicales et la MFP (Mutualité de la fonction publique) pour son caractère injuste, inéquitable, nuisible, insidieux et stigmatisant.

Loin de constituer une mesure de justice et de convergence avec les salariés du privé, cette journée de carence dans la fonction publique n'engendrait aucune économie pour le régime général de la sécurité sociale. Elle baissait en revanche la masse salariale sur le dos des agents malades, faisant croire au passage que les fonctionnaires s'absentaient trop souvent pour des raisons autres que médicales. Elle était de fait inéquitable : chaque agent

malade étant systématiquement ponctionné d'un/30^e de son salaire alors que 2 salariés du privé sur 3 bénéficient d'une prise en charge intégrale de leurs 3 jours de carence par leur employeur, via les accords d'entreprises et conventions collectives.

Face à la détermination et la mobilisation des personnels, le gouvernement aura fini par abandonner une mesure décriée par tous ceux qui en faisaient les frais. Cela doit être un premier pas vers d'autres mesures attendues.

MONIQUE DAUNE

Pour les salaires et l'emploi public !

Sept fédérations syndicales de la fonction publique (FSU, CGT, CFDT, l'UNSA, Solidaires, CGC et CFTC) ont lancé une pétition intitulée « Pour les salaires et l'emploi public ! ». Proposée à la signature de tous les agents, elle entend alerter sur le blocage du point d'indice depuis 2010. Cette situation sans précédent a de graves répercussions sur les rémunérations et le pouvoir d'achat des personnels. Au-delà de ces effets désastreux, une telle politique salariale pénalise la nécessaire relance économique ce qui contribue de fait à la dégradation de l'emploi.

Par ailleurs, sur l'emploi public, le gouvernement n'ouvre pas de réel espace de dialogue social. Hormis les ministères dits prioritaires (éducation, justice...), la poursuite – quand ce n'est pas l'aggravation – des suppressions d'emplois dans de nombreux secteurs impacte fortement la qualité du service public rendu et détériore encore les conditions de travail des personnels.

La pétition est disponible auprès des syndicats et sections départementales, et peut également être signée en ligne (site-syndicat.org). La FSU a proposé aux fédérations de fonctionnaires une nouvelle rencontre afin d'envisager les mobilisations nécessaires pour peser sur ces questions.

> DÉCENTRALISATION

Inquiétudes et désaccords

L'avant-projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique a été transmis au conseil d'État et sera soumis courant mars aux conseils supérieurs de la Fonction publique et présenté en Conseil des ministres le 10 avril 2013.



Le projet priorise la création de métropoles comme à Lyon.

Ce projet de loi présenté par M. Lebranchu s'articule avec d'autres textes en cours ou prévus : loi électorale, loi sur la politique de la ville, sur la réforme de l'État et la fonction publique, le tout dans un contexte de baisse des dotations aux collectivités territoriales. L'« acte III » de décentralisation est donc en instance de finalisation malgré de nombreuses contestations et oppositions. Le moins qu'on puisse dire, c'est que sur un projet de loi aussi important pour l'avenir des territoires, des services et des agents, il y a un déficit caractérisé de dialogue social et même d'élémentaire démocratie.

La réforme des collectivités territoriales imposée par Nicolas Sarkozy en 2010 ne sera pas abrogée. Seules ont été remises en cause l'élection du conseiller territorial unique et la suppression de la clause de compétence générale.

Loin de redonner à l'État les moyens d'assurer une égalité réelle dans les territoires, ce projet prévoit un renforcement du rôle des régions et priorise la création de métropoles, notamment Paris, Lyon et Marseille, chacune avec un statut particulier. Cette priorité donnée aux intercommunalités, aux métropoles, à un rôle pilote des régions fait craindre une concurrence économique intensifiée entre territoires et même le risque de l'abandon de certains d'entre eux. Ce projet présente un réel risque d'éclatement dans le temps et l'espace des politiques publiques. Suite aux interventions de la FSU, peu de transferts de personnels sont annoncés (essentiellement au niveau du ministère de l'agriculture suite au transfert de gestion de fonds européens de la PAC) mais des transferts de services entre l'État et les collectivités territoriales et entre collectivités territoriales sont prévus dont les conséquences ne sont pas connues. En l'état, la FSU confirme donc son opposition à ce projet.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Réforme électorale

Le projet de loi de réforme électorale est actuellement en discussion au Parlement. Les nouveautés essentielles en sont le système de fléchage pour l'élection des conseillers communautaires et la réduction du nombre de conseillers généraux. Les cantons seront redécoupés et leur nombre réduit de moitié. Les nouveaux « conseillers départementaux » seront issus d'un mode de scrutin inédit : l'obligation d'un binôme homme-femme. Plusieurs questions sont cependant encore en litige entre Assemblée nationale et Sénat. Le texte prévoit aussi une modification du calendrier électoral des élections départementales et régionales, afin que les deux scrutins aient lieu le même jour, la première fois en 2015.

Égalité des territoires ?

C'est le sujet d'un important rapport remis fin février à la ministre Cécile Dufflot, ouvert par une citation de JJ Rousseau : « C'est parce que la force des choses tend toujours à détruire l'égalité, que la force de la législation doit toujours tendre à la maintenir. » Vaste programme... Eloi Laurent, économiste à OFCE a coordonné ce travail collectif avec des experts et des universitaires qui pointent sévèrement des différences persistantes selon les territoires à faire face à la « concurrence » fiscale, sociale et environnementale, facteurs clefs de leur « attractivité » économique mais aussi l'impérieuse nécessité de réduire les inégalités constatées. Certaines des pistes proposées (mutualisations de services au public, fracture numérique, ingénierie publique...) sont déjà traitées dans le projet de loi de décentralisation. C. Dufflot avait annoncé une loi sur l'égalité des territoires à l'automne 2013, en plus de la loi sur le logement et l'urbanisme. Un comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) devrait se tenir en juin. Comment vont s'articuler ces analyses et recommandations avec les autres décisions gouvernementales, qu'elles soient du domaine budgétaire ou des restructurations de l'État ou des collectivités territoriales ? La question reste posée.

Bébés : toujours pas à la consigne

Le forum organisé par le collectif « pas de bébé à la consigne » au sujet des modes d'accueil des enfants de 0 à 6 ans a réuni parents, professionnels de la petite enfance, acteurs associatifs, syndicaux et élus samedi 23 mars à Paris. Il a été question des propositions après l'annonce de l'abrogation du décret « Morano », mais aussi du « plan crèche » ou encore de « la scolarisation des moins de trois ans » redynamisée par le ministère de l'Éducation nationale. Ces sujets ont suscité de nombreux échanges dans la salle. Si le collectif se félicite des avancées constatées, il reste force de propositions, dans l'attente du nouveau décret, et vigilant dans la mise en œuvre d'une nouvelle étape de la scolarisation des moins de 3 ans pour mieux prendre en compte les besoins et spécificités de la petite enfance.

> MANIFESTATION NATIONALE

Le 6 avril pour l'École

Le 6 avril, la FSU appelle à manifester à Paris pour l'éducation : priorité à la jeunesse, réelle refondation de l'école, réussite de tous.

Oui il faut une vraie priorité à la jeunesse ! Oui il faut une réelle refondation de l'école ! Oui, il y a urgence pour la réussite de tous !

Et après des années d'attaques et de dégradations, il s'agit de dire, massivement, que la rentrée 2013 doit être la rentrée du changement. Car des changements, il y en a besoin : effectifs, remplacements, amélioration des conditions de travail, rétablissement de la confiance, revalorisation salariale, prise en charge de la difficulté scolaire, révision des programmes, mise en œuvre d'une véritable formation des enseignants, nouvelle dynamique pour l'éducation prioritaire, réforme des rythmes réussie...

La rentrée 2013 se prépare dans des conditions qui vont rester difficiles. Les créations de postes seront d'abord au service de la formation, dans le cadre du double recrutement de futurs enseignants. Et, dans le second degré, l'augmentation démographique et la crise du recrutement laissent planer un doute sur la possibilité de couvrir tous les postes. Les réformes antérieures continuent, dans leur grande majorité, à affecter la qualité du travail, tant au collège qu'au lycée.

Pour le premier degré, il s'agit de ne pas passer à côté de la priorité au primaire désormais dans la loi d'orientation, car elle doit permettre de tordre le cou aux déterminismes sociaux qui se dessinent dès les premières années de la scolarité. Quant aux rythmes scolaires, après la



© CADIEUNAVA

grève du 12 février, le SNUipp-FSU continue d'exiger le report à 2014 là où il n'y a pas accord des enseignants, et la réécriture du décret.

La loi dite de refondation marque de premières avancées mais des manques ou des continuités avec les politiques précédentes ne permettront pas les transformations nécessaires. À elle seule et en l'état, la loi ne suffira pas à démocratiser notre système éducatif.

Alors, ensemble, à Paris le 6 avril, faisons entendre notre voix pour vraiment changer l'École, pour nos élèves, nos métiers, nos conditions de travail, nos salaires. rendez-vous 13 h 30 à Bastille.

CLARA CHALIGNY

Retrouver le bon tempo

La réforme des rythmes arrive au terme de son premier épisode avec la communication des décisions des communes. Le résultat est loin de l'affichage escompté par le ministère. Selon l'enquête du SNUipp, environ 25 % des élèves seraient concernés. Pour tous les autres, ce sera 2014. Ces chiffres montrent bien qu'il y a un vrai problème de fond et que la précipitation n'était pas gage de réussite. Le SNUipp-FSU avait alerté le ministre sur la nécessité de recueillir l'aval de tous les partenaires (collectivités, parents, partenaires de l'école, enseignants) pour que la réforme soit réussie et appliquée. Le 12 février, 60 % des enseignants étaient en grève pour demander une réécriture du décret et pour demander le report à 2014 là où il n'y avait pas l'accord des partenaires. Problèmes de financement, d'organisation, de recrutement et de qualification des personnels chargés des activités périscolaires, de prise en compte des revendications des enseignants, tant au niveau des conditions de travail, de la reconnaissance de la charge de travail que des rémunérations... de nombreuses questions restent en suspens. Que ce soit pour les écoles qui passeront en 2013, comme pour celles qui attendront 2014, des possibilités d'organisations diverses et dérogations doivent être offertes pour répondre en fonction des territoires.

> SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Un projet de loi ESR qui ne règle rien...

Faute de réelles négociations, le projet de loi pour l'Enseignement supérieur et la recherche n'a reçu aucun avis favorable des instances consultatives saisies.



© DONNELLY/NAJA

Six mois passés à des « Assises de l'ESR » très contestées : tout ça pour ça... Faute de réelles négociations, le projet de loi pour l'Enseignement supérieur et la recherche n'a reçu aucun avis favorable des instances consultatives saisies (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, Conseil supérieur de l'éducation, Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire). Présenté au Conseil des ministres le 20 mars, il devrait être débattu au Parlement dès le 27 mars.

Alors que les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont en grande difficulté après plusieurs années de forte diminution des budgets récurrents, d'une détérioration continue des

conditions d'étude et de travail et d'une précarisation croissante des personnels, ce projet n'apporte pas les ruptures indispensables avec les orientations néfastes de la loi Liberté et Responsabilité des Universités (LRU) et du Pacte pour la Recherche, ni les réponses aux attentes de la communauté universitaire. L'intégration dans les missions d'une contribution au transfert et à la compétitivité de l'éco-

nomie touche directement à la liberté scientifique et pédagogique des personnels. En l'état, le texte n'est pas à la hauteur des ambitions en matière de démocratisation et de réussite des jeunes dans l'enseignement supérieur et la recherche.

La nature même du métier d'enseignant du supérieur demeure considérablement modifiée, ses missions fondatrices - enseignement et recherche - sacrifiées. Les enseignants du supérieur voient leur force créatrice bousculée par une agitation permanente. La liberté, la créativité, la richesse, le droit à la recherche, la collégialité, la démocratisation de l'enseignement supérieur sont autant de raisons de se battre pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

VALÉRIE SIPAHIMALANI

CLES, C2I2E : victoire syndicale !

Si une formation en informatique et en langue pour les enseignants est nécessaire, les syndicats de la FSU ont toujours dénoncé l'exigence de certifications complémentaires dans ces domaines en sus du master.

Après 2 ans de lutte de la seule FSU, le ministère a annoncé lors du Comité technique ministériel du 19 février, l'abrogation de leur exigence à partir de la nouvelle session 2014, les formations correspondantes étant intégrées dans les masters enseignement et éducation.

Pour les stagiaires 2012, et les lauréats des sessions 2013 et 2014 anticipées, l'abrogation est impossible légalement, mais l'administration devra, dans les trois années qui suivent la titularisation, les former et les valider.

Indicateurs de concurrence

Comme chaque année au printemps, quelques semaines avant les demandes d'affectation des élèves de 3^e en seconde, le ministère a publié les indicateurs de résultats des lycées généraux, technologiques et professionnels. Il s'agit des taux de réussite et d'accès au baccalauréat, ainsi que la proportion de bacheliers parmi les sortants de l'établissement. Nouveauté cette année, les lycées professionnels bénéficient des mêmes méthodes de mesures que les autres.

Ces indicateurs sont complexes, leur interprétation ne va pas de soi : ils reposent sur de petits effectifs, qui n'ont pas de valeur statistique ; ils ne prennent pas en compte les choix d'orientation des élèves, pouvant les amener à quitter leur lycée ; le recueil des données sociologiques sur les élèves n'est pas fiable etc.

Le Ministère se dédouane de toute responsabilité sur l'usage des chiffres qu'il publie en écrivant « cette complexité fait qu'il serait dangereux d'établir un palmarès entre les lycées ou les comparer, en n'utilisant qu'une partie des indicateurs de valeur ajoutée. » Leur utilisation par les médias, qui renforce la concurrence entre les établissements, est donc à prendre avec précaution.

CIO : premier recul mais vigilance !

Le projet de loi de décentralisation n'envisage plus ni transfert des CIO, ni mise à disposition des personnels. C'est un premier pas dont l'intersyndicale des Co-psy, directeurs de CIO et personnels administratifs (FSU, SUD Éducation et CGT Educ'Action) s'est félicitée. Toutefois, elle appelle à la plus grande vigilance sur la mise en œuvre de la convention, prévue à l'article 26 entre l'autorité académique et le président de Région. Pas question de réintroduire une régionalisation déguisée des CIO, par cette convention ou par le biais des expérimentations préconisées par le Ministère de l'Éducation nationale. Il ne serait pas plus admissible de modifier le lieu d'affectation des conseillers d'orientation-psychologues.

> REFOUDATION

Aux chantiers !

Dans le cadre de la refondation, le ministre de l'éducation nationale a ouvert des « chantiers ». Trois d'entre eux ont démarré.



© TRÉVIERS/NAJIA

Le ministre de l'éducation nationale a annoncé dans le cadre de la refondation l'ouverture de « chantiers ». Trois d'entre eux, présentés comme « prioritaires », ont été lancés. Sont prévues, pour chacun, trois ou quatre rencontres de 2 heures entre le ministère et l'ensemble des organisations syndicales. Il s'agit de faire un diagnostic de la situation, puis de parvenir à des propositions.

L'éducation prioritaire constitue à l'heure actuelle, selon le ministère, un empiement de classements (établissements sensibles, zones violence,...) et de dispositifs associés (conventions avec grandes écoles, cor-dée de la réussite, internats d'excellence, école ouverte, accompagnement éducatif,...). Ces zones sont une sorte de miroir grossissant des questions qui se posent au système éducatif (lien entre carrière scolaire et origine sociale, effet maître ou chef d'établissement, qualité de l'intervention pédagogique d'autant plus importante). Le groupe de

travail devrait traiter les questions de la faiblesse des résultats scolaires, de la continuité des apprentissages 1^{er} 2nd degré, du travail collectif, des conditions de travail des personnels, du temps de concertation,...

La question du collège est pour le ministère celle de la gestion de l'hétérogénéité, gérée diversement au fil des réformes (dans la classe, par des mesures spécifiques pour les élèves en difficulté, par des structures spécifiques pour ces élèves). Le traitement de cette question suppose de travailler entre autres les contenus d'enseignement (équilibre des disciplines, préparation aux trois voies du lycée), la formation des enseignants et l'organisation du travail personnel des élèves. Le décrochage (sortie du système éducatif sans diplôme supérieur au brevet des collèges) est tel en France qu'actuellement, 12 % des jeunes de 18 à 24 ans n'ont pas de diplôme (14,4 % en Europe). L'objectif du quinquennat est de ramener cette proportion à 6 %. Une circulaire, en cours de préparation, doit organiser le « raccrochage » dans le cadre de Réseaux objectif formation emploi (ROFE) et clarifier les missions de la Mission générale d'insertion. La suite des travaux du chantier portera sur le rôle de l'école, du système éducatif et des équipes pédagogiques et éducatives dans la prévention du décrochage, sur le fonctionnement des différents dispositifs de prévention et de traitement du décrochage, sur le partenariat avec les autres ministères et avec les régions. Deux autres chantiers sont attendus, sur le lycée et sur les missions des enseignants. Si les diagnostics peuvent faire consensus, élaborer des solutions négociées à partir de projets syndicaux parfois très différents sera plus difficile. Ce sera au bout du compte au ministère de trancher.

VALÉRIE SIPAHIMALANI

Handicap, du quantitatif au qualitatif

Le cinquième colloque international de « l'observatoire des pratiques sur le handicap : recherche et intervention scolaire », organisé par l'Observatoire des pratiques sur le handicap, s'est déroulé les 19 et 20 mars à Lyon.

Intitulé « Quels savoirs professionnels pour des pratiques inclusives », il a été l'occasion de faire le point sur les avancées de la scolarisation des jeunes en situation de handicap, avec comme préoccupation principale le « comment faire », autrement dit, passer du quantitatif au qualitatif.

Cette rencontre a été l'occasion pour la ministre déléguée à la réussite éducative, qui ouvrait les travaux, d'annoncer la prochaine tenue du Conseil Interministériel du Handicap au mois de juin.

L'aide, comment faire pour qu'ils s'en passent

> CIRCULAIRE

Le projet éducatif territorial dans la boucle

Mobiliser les ressources d'un territoire en garantissant une continuité entre les projets des écoles, voire des établissements du second degré, et les activités notamment culturelles, sportives, artistiques ou scientifiques proposées en dehors du temps scolaire : tel est l'objet des PEDT.



© TRÉVÉRSINAIA

Une circulaire des ministères concernés* en précise les objectifs et les modalités d'élaboration, notamment la consultation des conseils d'école. Les PEDT prennent appui sur l'existant et s'articulent à l'accompagnement éducatif. La collectivité territoriale doit délimiter un périmètre d'action (commune, territoire plus large), identifier les besoins, définir des priorités et analyser les ressources locales. Le PEDT prend alors la forme d'un contrat entre collectivité, préfet, DASEN et autres partenaires, auquel le conseil général peut s'associer. La durée de l'engagement est de trois ans au plus. Les intervenants sont

des animateurs issus du mouvement associatif, voire des bénévoles, des parents, ou des enseignants volontaires. Les qualifications doivent être conformes à la loi concernant les accueils de loisirs périscolaires et l'encadrement d'activités physiques, sauf dérogation.

Des activités peuvent être assurées dans les locaux scolaires, « hors activités liées aux besoins d'enseignement ».

Si le texte écarte toute volonté de faire « l'école à la place de l'école » en bordant notamment les compétences de chacun et en précisant la place du conseil d'école, la vigilance doit être de mise notamment quant à l'utilisation des locaux et sur la question des inégalités. Faire vivre à tous les enfants des activités stimulantes est un levier pour réduire les effets des inégalités sociales. Ce serait un comble, que faute de moyens on assiste à un creusement des écarts existants. Des systèmes de péréquation efficaces doivent accompagner de toute urgence la mise en place des PEDT.

MARIANNE BABY

*Ministères des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, et de l'éducation nationale

Le 6 avril, les 6^{es} rencontres nationales du GFEN en Seine-Saint-Denis, approfondiront encore la question de l'aide. La multiplicité des dispositifs d'aide a montré ses limites face aux difficultés scolaires, avec des effets de leurre et peu d'impacts sur les acquisitions et le rapport des élèves aux apprentissages. Le changement d'orientation de la politique éducative est propice à une interrogation sur l'ordinaire de la classe : comment penser l'aide au cœur même des apprentissages ? Ateliers et expériences se croiseront avec les apports de la recherche : Roland Goigoux (lecture, Dominique Bucheton – écriture, Roland Charney – mathématiques) viendront contribuer à « l'outillage » des enseignants, tant nécessaire pour la relance de la démocratisation scolaire. www.gfen.asso.fr

Les parcours d'éducation artistique et culturelle au rapport !

Le rapport remis à Aurélie Filippetti en février dernier pointe de grandes inégalités territoriales et dresse un constat mitigé de la situation de l'éducation artistique et culturelle. Il propose de lancer une nouvelle dynamique afin de mettre à profit tous les temps de l'enfant et permettre à tous les jeunes un meilleur accès à l'art et la culture, de la maternelle au lycée. En lien avec la réforme des rythmes. Il s'agit d'organiser des parcours tout au long de la scolarité en partenariat avec les collectivités territoriales et les associations. Développer créativité, sensibilité, esprit critique, autonomie et confiance en soi, donner du sens à l'acquisition des savoirs, en lien avec la réduction des effets des inégalités sociales sont des objectifs affichés. Parmi les pistes évoquées figurent la création de comités de pilotage associant services de l'État et collectivités territoriales, la réflexion sur l'impact du développement numérique et la place de la culture scientifique et technique, la formation des acteurs et le traitement des questions professionnelles liées à l'intervention artistique. Au delà, sont convoquées les questions du financement des activités, de l'égalité entre territoires, de la qualité nécessaire du dialogue qui doit s'ouvrir entre tous les partenaires pour assurer complémentarité et cohérence. Il reste cependant des zones d'ombre : l'articulation entre enseignements artistiques et parcours, la complémentarité dans le respect des missions et des compétences de chacun. Un lourd dossier, assurément.

PAS D'ÉDUCATION PAS D'AVENIR!



Soutenez des projets pour le droit à l'éducation !

Se renseigner, faire un don :
www.pasdeducationpasdavenir.org

ORGANISÉ PAR



AVEC LE SOUTIEN DE



ET DE L'



EN PARTENARIAT AVEC



Un congrès pour l'avenir



© CADIEU/NAJA

Tous les trois ans, le congrès de la FSU vient rythmer la vie de la fédération de quelques journées denses en débats, réflexions et votes de textes, les mandats qui servent de fil conducteur au travail et à l'action jusqu'au congrès suivant.

**Dossier réalisé par
Marianne Baby, Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz, Isabelle Sargeni-Chetaud,
Valérie Siphimalani**

À chaque congrès, sa propre musique, dans une partition inscrite dans un contexte économique, social, mais aussi politique. Celui de Poitiers s'inscrit dans un paysage marqué par l'alternance politique, après des années de régression sociale massive, de mise à mal des solidarités et du creusement des inégalités, et dans un contexte économique dégradé, de crise qui s'installe et s'aggrave non seulement en France mais partout en Europe. Plus de cinq millions de chômeurs, un pouvoir d'achat en baisse, des politiques de restrictions budgétaires qui affaiblissent les services publics et les métiers, cela pèse lourd. Si la nouvelle donne politique se traduit par un changement de ton dans un dialogue social qui reste encore à améliorer et l'ouverture par le gouvernement de nombreux chantiers au sein desquels la FSU participe activement... l'heure des changements concrets dans le quotidien

n'a pas encore sonné. Rester critique tout en actant les avancées, construire les alternatives et mener l'action pour obtenir satisfaction, la FSU reste résolument dans un syndicalisme combatif! Avec la loi de refondation de l'École en toile de fond, aller plus loin dans la transformation du système scolaire en cherchant la réduction des inégalités. Revenir sur les dégradations et obtenir de nouvelles avancées: tels sont les défis tant au niveau des droits des personnels que des services publics, dans le contexte de la préparation de l'acte 3 de la décentralisation. Penser, en France, en Europe et dans le monde, des alternatives économiques, sociales et écologiques pour les droits et les libertés mais également se pencher sur l'avenir du syndicalisme, le fonctionnement de la fédération, le renouvellement des équipes militantes, la féminisation, le travail au sein du syndicalisme européen et international. La FSU n'a pas chômé!

Alors que la FSU fête 20 ans d'existence, de nombreuses questions restent ouvertes. Première dans l'éducation, forte de ses 27 syndicats dans les trois fonctions publiques, quel doit être le rôle d'une grande fédération syndicale? Pour Bernadette Groison, réélue secrétaire générale, il faudra continuer d'être « exigeants, innovants, rassemblés, mobilisateurs » pour préparer l'avenir.

Porter un projet de transformation sociale, c'est avant tout lutter contre les inégalités pour faire du XXI^e siècle celui de la justice sociale, des solidarités et des libertés. Avec la conviction que cela passe par gagner de nouveaux droits, imposer des transformations au cœur des métiers pour améliorer les conditions de travail, le pouvoir d'achat, l'emploi... Avec l'exigence d'un syndicalisme rassembleur et unitaire, en capacité de s'engager positivement sur des avancées au niveau social ou sociétal, et de contre-carrer les reculs en informant, en mobilisant le plus grand nombre, en agissant pour imposer des alternatives construites avec les salariés.

**Retrouvez l'intégralité
des textes adoptés
sur le site de la FSU:
www.fsu.fr**

La FSU a 20 ans...

La FSU est née officiellement en mars 1994 au congrès de Mâcon, un à l'initiative de 12 syndicats nationaux et des tendances Unité et



Le 15 avril 1993, 12 syndicats nationaux ont lancé un « Appel à la construction d'un nouveau fédéralisme revendicatif, proche des personnels, unitaire et pluraliste ».

La FEN était déjà affaiblie à la fin des années quatre-vingt, minée par des conflits internes, une incapacité à créer les rapports de force nécessaires, attisant les oppositions entre cultures syndicales différentes Premier et Second degré et refusant toute idée de direction pluraliste.

Le projet de sa direction était de « créer un grand syndicat des enseignants de la maternelle au lycée », et de « construire une Fédération autonome des fonctionnaires, dont la FEN serait la force principale et le pivot ». Parce qu'ils refusaient ce qui apparaissant comme un coup de force, deux syndicats nationaux, le SNES et le SNEP furent exclus au congrès exceptionnel de Créteil en 1992. Quelques mois plus tard, ce fut le tour d'un bon tiers de sections départementales du SNI-PEGC opposées à la transformation de leur syndicat en « syndicat des enseignants,

de la maternelle au baccalauréat ». Confrontées à cette crise, les diverses forces ainsi exclues ou écartées commencent à travailler en commun au sein d'un Comité de Liaison Unitaire qui tient une réunion nationale à Perpignan en parallèle au Congrès du reste de la FEN. C'est à partir de ce CLU que naît la FSU: elle rassemble des syndicats déjà constitués de la FEN et d'autres créés par des militants UA et EE qui refusent la scission: c'est le cas notamment du SNUIPP, mais aussi du SNASUB, du SNICS, du SNUASEN...

Lors de son premier Congrès à Mâcon, en mars 1994, la FSU adopte sa plateforme revendicative et ses statuts.

Michel Deschamps a été son premier secrétaire général. Aux premières élections professionnelles suivant la scission non seulement les syndicats d'enseignants du 2nd degré de la FSU maintiennent leurs positions mais le SNUIPP obtient la deuxième place dans son secteur. Aux élections suivantes en 1996, il remportera la première place, détrônant ainsi l'ex-FEN

La FSU, aujourd'hui et demain...

an après la scission de la FEN, créée action et École Émancipée.



dans son bastion historique. Avec 188 438 voix, la FSU devient la première organisation syndicale de l'enseignement.

La FSU devient alors également la première organisation syndicale dans la fonction publique de l'État.

Ne se résignant pas à la division syndicale qui marque profondément notre pays, la FSU lance au congrès de Toulouse (1997), un appel au syndicalisme français pour « la création d'un lieu de concertation intersyndical permanent, ouvert à tous, sans exclusive ».

La FSU a poursuivi son développement, notamment après le grand mouvement social de 1995 sur les retraites, en accueillant de nouveaux syndicats issus pour partie de la CFDT et en s'implantant dans la territoriale. En pensant aux jeunes, leur avenir, leur formation, en se préoccupant de la construction démocratique du service public, sans se limiter à la nécessaire dénonciation du libéralisme et de ses effets, la FSU entend continuer à participer à la construction d'alternatives économiques et sociales, et à œuvrer pour l'unité syndicale la plus large.

À un moment où le syndicalisme doit être en première ligne face aux évolutions du capitalisme et donc du salariat, la FSU reste un objet syndical singulier. Près de 165 000 syndiqués en font une organisation essentielle de la Fonction Publique.

Ses militants, à tous les niveaux, continuent à faire vivre ses valeurs fondatrices, unité, pluralisme, recherche de la synthèse pour plus d'efficacité. Ce n'est pas toujours facile, les débats du congrès en ont témoigné. En France, le monde syndical se caractérise par des divisions profondes et surtout un taux d'implantation dans le secteur privé extrêmement bas. C'est beaucoup moins le cas dans la Fonction publique où le paritarisme maintient des liens forts entre salariés et représentants du personnel. Interventions dans les comités techniques et commissions paritaires structurent ainsi fortement le fonctionnement de la FSU et de ses syndicats.

Mais il s'agit aussi aujourd'hui de répondre aux évolutions de la fonction publique, d'être en capacité d'intervenir sur des politiques publiques de plus en plus territorialisées. C'est tout l'enjeu d'un fonctionnement fédéral des sections départementales coordonné au niveau régional, pour tenir compte des différents niveaux des interlocuteurs, administratifs, représentants de l'État et des col-

lectivités territoriales mais aussi des partenaires du mouvement social, organisations syndicales et associations. Le travail est en route mais il reste fort à faire!

L'originalité du mode de fonctionnement de la FSU, associant syndicats nationaux, sections départementales et tendances (avec des instances nationales pluralistes) reste un élément de son attractivité et une force indéniable. Cependant, l'hétérogénéité de son implantation pèse sur sa capacité à intervenir sur toutes les questions touchant les salariés (emploi, protection sociale, retraites...). C'est pourquoi le Congrès de Poitiers a réaffirmé la volonté de la FSU d'être présente sur tous les terrains aux côtés des salariés, de conforter et développer sa place dans la fonction publique (d'État mais aussi dès 2014 dans la territoriale) et d'aller plus loin dans la voie d'une unification à terme du mouvement syndical, en s'appuyant sur les initiatives déjà menées avec la CGT et Solidaires ces dernières années.

Une exposition pour les vingt ans !

L'institut de recherche de la FSU et la direction nationale de la FSU ont décidé de marquer cet événement, rare dans le syndicalisme, de création d'une force syndicale incontournable à l'issue d'une exclusion.

Une exposition de 17 panneaux réalisée avec de nombreux camarades ayant participé à sa construction, inaugurée à l'occasion du congrès nationale de Poitiers. Cette exposition, disponible dans les sections départementales peut être l'occasion de débats, de stages pour s'approprier cette histoire et la faire évoluer.



Thème 1 : Éducation, formation, culture et recherche



A l'heure où le projet de loi de refondation de l'école arrivait devant le Parlement, discuter d'un projet éducatif prenait un relief particulier pour la FSU qui porte, depuis ses origines, une ambition forte en matière de réussite de tous les élèves.

Après des années de dégradations, tant au niveau budgétaire qu'à celui des objectifs même de l'école, les attentes sont considérables et la transformation plus que jamais nécessaire. La FSU a mené sans relâche la bataille pour dénoncer les attaques, de la maternelle à l'université. Au-delà de l'analyse des politiques menées ces dernières années, et de l'appréciation critique et constructive de la situation actuelle, elle se devait, à Poitiers, de mettre sur la table des propositions à la fois ambitieuses et réalistes. Car le vrai défi que l'école doit relever, c'est celui de la démocratisation, tant notre système éducatif est marqué par les inégalités. Les leviers ne manquent pas mais la loi en cours, si elle reprend à son compte une programmation de moyens, la priorité au primaire, la nécessité d'une réforme de la formation des enseignants, la mise en place d'un conseil supérieur des programmes... est restée quasiment muette sur le collège, le lycée, l'aide à la difficulté scolaire, l'éducation prioritaire... De plus, aucune loi n'a de pouvoir magique et ce sont les décrets et circulaires qui en déclinent la traduction sur le terrain, d'où l'importance de peser sur ces textes. Pour que tous les jeunes puissent ren-

trer dans les apprentissages, il faut mieux définir les contenus d'enseignement, pouvoir diversifier les approches pédagogiques et didactiques, travailler en équipe, avoir des équipes pluriprofessionnelles, expérimenter et innover, approfondir les questions du numérique, de l'individualisation, du

handicap, engager résolument une nouvelle dynamique pour l'éducation prioritaire... Par ailleurs il faut aussi rendre les jeunes acteurs de leur formation, travailler à la qualité des relations avec les familles, mieux penser les rythmes scolaires, améliorer les conditions de vie au sein des établissements, l'orientation...

Parce que ce sont des enjeux majeurs, dans un contexte de restructuration menée à marche forcée, la FSU fait des propositions pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) : une organisation des formations permettant la réussite de tous les étudiants, les financements, l'évaluation des laboratoires, la formation des enseignants-chercheurs. La FSU s'oppose au projet de loi sur l'ESR qui ne rompt pas avec les politiques antérieures et n'abroge pas les lois LRU et Pacte recherche. Dans tous les secteurs de l'éducation, la FSU prône

une gouvernance démocratique, basée sur la confiance envers des personnels dont les métiers doivent être reconnus et revalorisés!

Former les enseignants, vraiment !

La FSU réaffirme que la formation des enseignants est un élément-clé de la réussite des élèves. La création des Espe doit répondre aux exigences d'une professionnalisation de très haut niveau, avec des cursus universitaires aboutissant au master et alliant formation disciplinaire et scientifiques, savoirs professionnels, recherche. Le modèle de formation dit intégré, correspond à une alternance de la formation dite théorique et de celle sur le terrain avec une augmentation progressive du temps accordé à la Seconde. La FSU portera la bataille des prérecrutements pour favoriser l'accès aux métiers d'enseignants aux jeunes issus des milieux les plus défavorisés et enrayer la crise des recrutements particulièrement vive dans certaines disciplines du second degré.

Culture commune : c'est quoi ?

Pour répondre aux enjeux du XXI^e SIÈCLE, il faut garantir à tous les jeunes d'accéder à un ensemble de savoirs et de compétences qui permette de comprendre le monde, d'agir en citoyen éclairé et émancipé, de pouvoir continuer à se former... Tel doit être l'engagement de la nation. Pour la FSU, cette ambition porte le nom de culture commune, conçue comme un réseau de savoirs permettant de tisser des liens entre les domaines de savoirs, pousser à la créativité, l'échange, l'esprit critique. Comment définir ces savoirs et compétences communs ? Cela ne va pas de soi. Le travail est en cours et doit se poursuivre. Différentes déclinaisons, notamment en programmes, seront ensuite nécessaires. Ces derniers devront être conçus de manière à avoir du sens et mobiliser les élèves, couvrir l'ensemble de la culture commune, permettre le travail interdisciplinaire et entre les niveaux notamment aux articulations écoles-collèges, ou collèges-lycées.

Thème 2: Le Service public et la fonction publique sont une richesse!



© HERVOUËT

Après des années d'affaiblissement des Services Publics, il s'agissait d'abord de faire le point des conséquences pour les structures et pour les personnels de la réduction drastique des financements publics, des privatisations et de la mise en concurrence mais aussi de la RGPP, de la RéATE et du nouveau management public et de tracer les pistes revendicative des années à venir.

Les constats sont accablants : les politiques de rigueur ont aggravé les inégalités entre citoyens et entre territoires. Pourtant, les attentes sociales sont fortes et le développement des Services Publics est un enjeu d'actualité. Des questions multiples se posent pour l'avenir : conforter les droits actuels, répondre aux besoins nouveaux, C'est le cas par exemple dans le domaine du logement, de la formation continue des salariés, de la petite enfance, de la perte d'autonomie, d'un service public de l'emploi à re-construire... Les débats et propositions ont permis d'enrichir et de préciser les exigences revendicatives à porter.

Les inégalités entre territoires, à l'intérieur même des territoires sont importantes dans notre pays, les potentiels des collectivités territoriales aussi. C'est un des défis essentiels à relever dans les prochaines années. Cela implique un véritable pilotage national des politiques publiques, un

rôle renforcé de l'État par les péréquations, la régulation et le maintien de son rôle d'opérateur public. Ce n'est pas le cas dans les projets sur un acte III de décentralisation et le congrès a réaffirmé son opposition à une nouvelle étape de décentralisation dans ces conditions.

Le maintien et le développement des services publics exigent aussi qu'ils soient

confortés par la réglementation européenne, sortis de la concurrence. La fonction publique, son statut, sont inséparables de la mise en œuvre de services publics dynamiques et démocratiques.

La carrière, par principe garanti aux fonctionnaires, doit être reconstruite à partir de droits objectifs, seuls à même d'assurer l'égalité de traitement et nécessaires à la conquête de l'égalité professionnelle. Les politiques salariales ont fortement contesté le droit à la carrière et la FSU revendique des mesures immédiates et la reconstruction de la grille. Pour lutter contre la précarité, la FSU porte l'exigence d'un plan de titularisation rapide de tous et agit dans l'immédiat pour que les dispositions de la loi du 12 mars 2012 profitent au plus grand nombre. Dans le cadre de son action pour la retraite à 60 ans avec 75 % du dernier

salaire, le congrès a recensé les sujets particuliers au code des pensions et affirmé que dans sa définition actuelle, la durée de cotisation 37,5 annuités restait une référence incontournable. Enfin, la question des conditions de travail, l'outil des CHSCT, de l'action sociale ont fait l'objet d'approfondissements.

Statut et droit du travail

Convaincue que le statut des fonctionnaires est une garantie pour le citoyen, la FSU est résolue à le défendre face à toutes les attaques, frontales ou dissimulées derrière le management. Cette défense s'inscrit dans la lutte plus générale contre la précarisation croissante des salariés. En lien avec la recherche d'un statut salarial assurant à tous de meilleurs droits et plus de protection, la FSU travaillera aux convergences revendicatives à construire. Dans ce cadre, elle se prononce pour un minimum de rémunération commune de 1 700 € net mensuel et défend l'idée d'une progression salariale au long de la vie professionnelle, que devrait garantir aux fonctionnaires le droit à la carrière.

Avant le congrès, les syndiqués de la FSU avaient voté...

Sur le rapport d'activité, le vote a donné 77,3 % de pour, 3,8 % de contre et 17,6 % d'abstentions.

Dans le cadre du rapport d'activité, la « fenêtre précarité » dans sa version A a recueilli 67,5 % (la B 32,5 %), la « fenêtre élections » dans sa version B 53,4 % (46,6 % pour la A).

La FSU est organisée avec des tendances (regroupement de militants qui partagent une même orientation syndicale).

Pour le vote d'orientation, la liste UA et sans tendances a recueilli 72,4 % des voix, la liste EE 17,8 %, la liste URIS 3,9 %, la liste Emancipation 3,7 % et la liste FU 2,1 %.

Thème 3: Pour des alternatives économiques, sociales et écologiques, pour les droits et les libertés



© MIRANAVA

Son intitulé est déjà très long mais il ne rend pas encore assez compte de toute la richesse du thème 3!

Il traite en effet de sujets divers et variés comme la question de l'emploi et des salaires, la protection sociale, la fiscalité, les enjeux écologiques, les droits humains, les libertés, la laïcité, la place des femmes dans la société mais aussi celle des retraités, bon nombre de questions étant envisagées sous l'angle hexagonal mais aussi européen et mondial.

Agissant pour un monde plus humain et juste, respectueux des droits de tous les peuples, la FSU a approfondi sa réflexion pour présenter des alternatives à un monde capitaliste dominé par ceux qui refusent le partage des richesses, pour faire de la sortie de crise économique, financière, environnementale et sociale un enjeu majeur afin de redonner à chaque personne dignité, émancipation et espoir face à l'avenir. Se mobiliser contre toutes les inégalités, pour plus de justice sociale, de solidarités et de libertés, c'est non seu-

lement légitime mais aussi indispensable. Seules des transformations sociales en profondeur permettront en effet de gagner de nouveaux droits, effectifs et universels, de reconquérir une protection sociale de haut niveau pour tous...

La numérotation pouvait laisser entendre que ce thème serait adopté en 3^e position mais le choix collectif a été d'en faire le premier thème du congrès, la question des alternatives économiques et sociales étant essentielle pour faire aboutir nos revendications dans tous les domaines.

Le rapport préparatoire a été considérablement amendé, enrichi mais aussi actualisé : pour ne prendre que deux exemples, la FSU a confirmé sa condamnation de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier ; après débat, elle s'est prononcée pour l'arrêt du projet de Notre Dame des Landes et l'organisation d'un véritable débat citoyen.

Favorable à une transition écologique et sociale, la FSU va plus loin qu'en 2010 en proposant que la France s'engage vers une sortie du nucléaire. Elle s'est également prononcée contre

la culture en plein champ des OGM. Sur les questions internationales, les débats ont porté sur la Syrie, la Palestine, mais aussi sur la question d'actualité qu'était le Mali.

Dans le zoom laïcité, c'est surtout la question de la « morale laïque » qui a retenu l'attention des congressistes. En matière de protection sociale, si les congressistes ont rejeté massivement l'idée d'une CSG progressive, le texte adopté rappelle l'attachement de la FSU au financement de la sécurité sociale par le biais des cotisations mais aussi la nécessité que tous les revenus, notamment ceux du capital, contribuent au financement d'une protection sociale, désormais devenue universelle. La FSU s'est donc engagée à approfondir sa réflexion pour élaborer des mandats plus précis permettant de concilier ces approches.

Le congrès a réélu Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, ainsi qu'Éliane Lancette, trésorière, Jean-Jacques Mornettas, trésorier adjoint.

Thème 4 : État du syndicalisme et avenir de la FSU



© HERVOUËT

Thierry Lepaon, secrétaire général de la CGT et Annick Coupé, secrétaire générale de Solidaires autour de Bernadette Groison.

Le thème 4 du congrès de la FSU a traité de trois grandes parties : l'état du syndicalisme et l'avenir de la FSU, comment améliorer le fonctionnement de la FSU pour gagner en efficacité et enfin le syndicalisme international.

En ce qui concerne la partie sur l'état du syndicalisme et l'avenir de la FSU, il faut noter que le contexte dans lequel se sont inscrits les débats est marqué par la crise du système capitaliste et son cortège de conséquences sociales. Cette situation amène la FSU à confirmer sa volonté de poursuivre le débat, les démarches pour poser à ses partenaires syndicaux les questions de formes nouvelles de travail en commun, de recherche d'unité, voire de l'unification de leurs forces pour un syndicalisme plus efficace.

Cela sur la base d'objectifs clairs : contribuer, dans le respect de l'indépendance syndicale, au développement d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale progressiste, à vocation majoritaire, porteur de propositions offensives et novatrices, attaché à construire les mobilisations et les rapports de forces nécessaires pour faire aboutir ses revendications.

C'est par un travail intersyndical, inter-fédéral régulier, avec toutes les organisations qui le souhaitent, à tous les niveaux, mais notamment au plus près du terrain, que les différences d'appréciation, les réticences, les a priori pourront être dépassés.

La FSU propose la mise en place à tous les niveaux de groupes de travail thématiques permanents sur des sujets précis en cherchant à y associer au maximum les salariés, et de déboucher sur des interventions, initiatives et actions communes. Sur

cette base, seront mis en place, partout où ce sera possible, des comités permanents de coordination inter-syndicale faisant régulièrement le point des travaux réalisés

En ce qui concerne le fonctionnement de la FSU, le congrès a jugé nécessaire la mise en place de coordinations dans le même champ professionnel. Ces coordinations peuvent trouver leur déclinaison selon des formes adaptées aux niveaux local, départemental, régional et national en lien avec l'échelon fédéral correspondant. La place des femmes, le renouvellement, le syndicalisme retraité ainsi que la place et le rôle des Sections Départementales et des Conseils Fédéraux Régionaux ont irrigué les débats... La contribution des secteurs de la FSU doit permettre d'y développer la réflexion sur les politiques territoriales à l'œuvre (éducation, formation, orientation, emploi, environnement...) afin de fournir des outils d'analyse aux différents niveaux d'intervention de la fédération.

Enfin, sur le plan international, la FSU s'est donnée comme mandat de poursuivre ses démarches au niveau des affiliations internationales (CES-CSI...). La FSU a également décidé de s'investir dans le processus de l'Alter summit et de développer ses actions au niveau de la solidarité internationale notamment au niveau des partenariats comme elle l'a fait avec le Sénégal...

Invités

Syndicalistes, français et étrangers, associations, partenaires... sont venus assister aux débats, voire s'exprimer.

Thierry Lepaon, CGT, Annick Coupé, Solidaires, et Emmanuel Zemmour, UNEF, se sont adressés aux congressistes. Étaient aussi présents des représentants de l'UNSA, de la CFTC, de l'UNL, du SGEN-CFDT...

La délégation internationale venait notamment du Sénégal (CSA), de Québec (CSQ), Mario Nogueira, de la CGTP (Portugal), s'est exprimée en leur nom. Des mouvements et associations sont aussi répondu à l'appel : Ligue de l'enseignement, Ligue des droits de l'homme, Mouvement de la paix, Réseau éducation sans frontières, ATD-quart monde, FCPE, Fédération générale de retraités de la fonction publique, l'Association pour adultes et jeunes handicapés...

Du minerais dans nos assiettes

Le scandale de la viande de cheval dans des préparations supposées d'origine bovine, a relancé le débat sur la sécurité alimentaire. Certes, il y a eu tromperie sur la marchandise, pour autant, la santé n'était, semble-t-il à ce jour, pas en danger... L'enquête a été conclue très rapidement. Alors pourquoi une telle inquiétude ?

Le minerais de viande est un produit industriel destiné à la confection de steaks hachés, de la charcuterie et

puis stocké sous forme de blocs conservés congelés.

Ces blocs entrent directement dans l'élaboration du produit fini, sans décongélation. C'est pourquoi, par exemple, de la viande de cheval a pu passer pour de la viande de bœuf : s'il n'est pas possible de confondre les matières crues, le haché cuit et cuisiné n'est pas aussi facilement identifiable.

Une marchandise comme les autres

Cette denrée est une marchandise, au même titre que les autres matières premières ou transformées entrant dans les chaînes de l'industrie alimentaire. Elle fait l'objet d'un négoce international, selon les mêmes lois de l'offre et de la demande que tout autre produit : de l'abattoir au consommateur se succèdent une série d'intermédiaires, ce qui complique la traçabilité de la matière première. Quand c'est le produit fini qui circule, par exemple des plats cuisinés à base de minerais de porc importés de Chine, alors les contrôles sur la qualité de la viande deviennent quasi impossibles.

Les viandes occupent en valeur la

troisième place du commerce mondial des produits agricoles, derrière les fruits et légumes et les oléagineux, mais devant les céréales. La production mondiale de viande a été multipliée par trois en quarante ans. En France, depuis 1950, la consommation a doublé.

Augmentation de la demande, concurrence, il faut produire plus et à meilleur coût. Dans les années soixante-dix, ce sera le « bœuf aux hormones » de croissance. Dans les années quatre-vingt-dix, les bovins seront nourris de farines animales. Ce cannibalisme est à l'origine de l'épidémie d'encéphalopathie spongiforme bovine, dont le coût est à ce jour de l'ordre du milliard d'euro. Actuellement, l'usage effréné des antibiotiques dans les élevages est sur la sellette, en raison de ses effets certains sur la santé humaine. Le scandale Spanghero est un autre avatar de la course aux prix bas : incorporer du minerais de cheval bon marché dans du minerais de bœuf dont les prix grimpent constamment, est une démarche frauduleuse pour faire baisser les coûts de production.

Manque de transparence

Les ingrédients sont donc réunis pour que se multiplient les dérapages. En France, la Direction générale de l'Alimentation surveille les denrées alimentaires d'origine animale et/ou végétale ainsi que l'alimentation animale, et effectue des contrôles « dans tous les établissements de chacun des maillons de la chaîne alimentaire ». Mais la réduction et les suppressions d'emploi public se sont traduites ces dernières années par le développement d'une politique d'autocontrôle : les industriels doivent produire un plan de maîtrise sanitaire pour obtenir leur agrément de commercialisation et d'exportation (voir ci-dessous).



De la viande de cheval a pu passer pour de la viande de bœuf.

des plats cuisinés. Il est élaboré à partir de lambeaux de muscles et de graisse issus de la découpe des carcasses, autrefois considérés comme des déchets en abattoir. Constituant jusqu'à 15 % de la masse d'une carcasse, il est collecté, parfois transformé sur place (haché voire cuisiné)

Règlement européen

Résultant de la transcription d'un règlement européen de 2004 (852/2004), le Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) s'appuie sur une analyse des risques et sur la maîtrise des points critiques. Il traite de l'hygiène, des personnels, des locaux et de leur maintenance, mais aussi de l'analyse des dangers biologiques, chimiques et physiques et des mesures préventives associées. Il s'attache enfin aux procédures de traçabilité et de

gestion des produits non conformes (retrait, rappel...). Le PMS validé par les services vétérinaires permet l'obtention de l'agrément à la commercialisation et à l'exportation. De la même façon, une préparation culinaire importée de l'étranger doit provenir d'une entreprise ayant reçu l'agrément par son pays d'origine. Or, les textes réglementaires ne sont pas forcément « appliqués » dans tous les pays.

tes ?

Le scandale du cheval dans les lasagnes aura au moins permis de donner un coup de projecteur sur le commerce de la viande.



© RIVAUD/NAJA

Le consommateur est-il le dindon d'une peu ragoûtante farce internationale? Si la transparence dans l'étiquetage des denrées alimentaires progresse, il reste des zones d'ombre. La réglementation impose l'apposition de la provenance géographique de la tranche de steak, mais pas du même steak une fois haché. Et si cette viande hachée s'appelle « préparation de viande hachée » alors il n'est garanti qu'un minimum de 50 % de viande à l'intérieur. Le minerai de viande est présent dans toutes les préparations contenant de la viande hachée, mais figure sur l'étiquette seulement le type de viande.

La part du rêve, ce sont les paysages bucoliques aux animaux en plein champs figurant sur les emballages, pas le contenu des lasagnes ou des raviolis... Le minerai de viande n'est pas un produit de première qualité diététique et gustative. Son moindre coût génère du profit pour les industriels mais est loin d'être une aubaine pour le consommateur.

Le scandale du cheval dans les lasagnes aura au moins permis de donner un coup de projecteur sur le commerce de la viande et d'éclairer le choix du consommateur : en matière de viande, la qualité a un coût.

VALÉRIE SIPAHIMALANI

3 questions à Fabienne Dupas : « L'État se désengage »

Comment évolue le contrôle sanitaire ?

Il y a une volonté de passer au privé. De grosses entreprises de l'agroalimentaire mettent en place des laboratoires en vue de l'accréditation. Ce seront les mêmes qui produiront et qui contrôleront, ce qui pose un problème d'impartialité. De plus, les coûts de ces contrôles ne seront plus supportés par l'État mais par les entreprises elles-mêmes, ce qui pourrait conduire à un développement de la fraude.

La fraude est-elle importante ?

C'est difficile à dire : il y a des scandales cachés. Il peut s'agir de tromperie (de la gélatine de porc a été trouvée dans la viande des kebabs), ou bien de risques sanitaires (de la marchandise périmée recyclée dans l'alimentation humaine). Les

entreprises agréées sont notées de A à D. En fonction de cette note, une programmation d'inspection est déterminée, d'autant plus fréquente que la note est basse. La fréquence peut varier de 2 fois/an à une fois tous les 5 ans. Le non remplacement des inspecteurs engendre une diminution des contrôles, voire la suppression de la « remise directe » : inspection dans les restaurants, les grandes et moyennes surfaces et les commerces de détails.

Comment voyez-vous l'avenir ?

L'État se désengage. La procédure d'autocontrôle est en cours d'expérimentation dans les abattoirs de volaille. Contrairement aux autres abattoirs de boucherie - où les services vétérinaires sont encore présents en permanence et contrôlent chaque carcasse - c'est l'industriel



Fabienne Dupas, technicienne - Service Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) d'Ille-et-Vilaine.

qui décide des retraits de la chaîne alimentaire. Cette expérimentation s'appuie sur la réglementation européenne qui prévoit que chaque opérateur soit responsable de ce qu'il met sur le marché. Les services vétérinaires ne peuvent plus faire de prévention, et n'interviendront plus qu'en cas de gros problèmes. Nous sommes dans une politique de laisser faire au nom de la rigueur budgétaire.

Les comédies musicales du West End

Extrêmement populaires, les comédies musicales de West End à Londres attirent chaque soir des milliers de spectateurs dans ses 38 théâtres. Ce quartier, qui commence à Piccadilly Circus, offre, avec Broadway, le plus important panel de comédies musicales du mon-



de occidental. Divertissement qui mêle rêve et satires, comme savent le faire les Anglo-Saxons, la comédie musicale touche un public bien plus large que le théâtre en France, et notamment plus jeune.

Londres est à l'origine de grandes productions, rendues célèbres à Broadway, et donnant parfois lieu à une adaptation cinématographique comme le *Fantôme de l'Opéra* (Her Majesty's, 57 Haymarket Street) en scène depuis 1986 avec toujours autant de succès, ou plus récemment *Mamma mia!* (*Novello* sur Aldwych). La comédie musicale française *Les Misérables* est devenue un des plus grands succès mondiaux grâce à son adaptation à Londres, actuellement au *Queen's theatre*, sur Shaftesbury.

Les planches londoniennes savent aussi mettre en scène des succès d'Hollywood comme *Singing in the Rain* (*Palace* sur Shaftesbury) et *Top Hat* (au *Aldwych*). Film adapté en *musical*, *Le Roi Lion* connaît un succès constant au Lyceum.

Parmi les derniers arrivés de Broadway sur West End : *The Book of Mormon* au *Prince of Wales* sur Coventry street, imaginé par les créateurs de « South Park », *Rock of Ages* au Garrick et l'adaptation du célèbre « Sacré Graal » : *Monty Python's Spamalot* (*Playhouse* sur Northumberland avenue).

A.D.G.

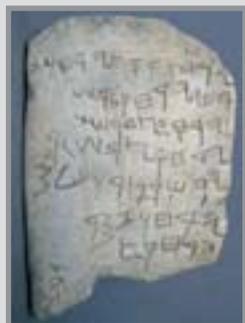
Giacometti à Grenoble

Alberto Giacometti (1901-1966) est l'un des plus grands sculpteurs du xx^e siècle, mais ses œuvres restent rares dans les collections publiques françaises. Le musée de Grenoble fut le premier à acquérir l'une d'elles, *La Cage*, en 1952. Les recherches de l'artiste pour mettre en volume et en espace la figure humaine sont pourtant passionnantes. L'exposition de Grenoble revient sur cet itinéraire, jusqu'au 9 juin, avec une soixantaine d'œuvres qui pour la plupart proviennent du fonds de la Fondation Giacometti.



La naissance de l'écriture

La villa Kérylos est née de la passion d'un riche érudit passionné par la civilisation grecque. Théodore Reinach (1860-1928) confia à un architecte le soin de construire une villa grecque à Beaulieu sur Mer, non loin de la villa Rotschild. L'éguée à l'Institut de France, la curieuse villa conjugue luxe antique et confort Belle époque, avec



ses meubles rares, ses vestiges archéologiques et moulages exceptionnels. On peut y voir une exposition originale, du 13 avril au 29 septembre, intitulée *La naissance de l'écriture sur les rives de la Méditerranée* qui raconte l'histoire de l'invention des alphabets.

www.villa-kerylos.com

L'oud des frères Joubran

Samir, Wissam et Adnan font du oud, le luth arabe, un savoir, une passion, un combat,



leur vie... Le savoir-faire du Trio Joubran, issu de quatre générations de luthiers, éblouit le public du monde entier. Les trois frères palestiniens, qui vivent à Nazareth, fêtent cette année leurs dix ans de carrière. Un coffret « Célébration » vient de sortir, nourri des mots du poète Mahmoud Darwich. Ils sont en tournée en France et en Europe jusqu'au 25 mai, accompagnés de leur fidèle percussionniste Youssef Hbeisch. À écouter sans modération !

Des femmes en robe

Dans *Ces femmes qui portent la robe* (Ed. Plon), l'avocate et bâtonnier du barreau de Paris Christiane Féral-Schuhl propose une galerie de « portraits d'avocates célèbres dans le monde ». De l'Irannienne Shirin Ebadî prix Nobel de la Paix 2003 (voir page 30), à la russe Karinna Moskalenko, l'avocate « des causes perdues » sous le régime de Poutine, en passant par Valdenia Paulino, « la justicière des favelas » l'ouvrage rend hommage à l'engagement en faveur des droits humains de 20 femmes en robe, un engagement payé bien souvent au prix fort. Les droits d'auteurs sont entièrement reversés au fonds barreau de Paris destiné à financer des actions pour les femmes.



Musique à Bordeaux

Il aura fallu huit ans de travaux pour transformer un ancien complexe Gaumont en un auditorium flambant neuf, inauguré fin janvier à Bordeaux. Avec 1 449 places, il remplace avantageusement le Palais des



Sports où l'Orchestre National de Bordeaux-Aquitaine se produisait jusqu'alors. Ces derniers, lors de leurs concerts de préfiguration ont été enthousiasmés par la réussite acoustique de la nouvelle scène. Le coût de l'opération avait été fixé à 28 millions d'euros (dont 7 M€ financés par l'État et 1,5 M€ par le conseil régional).

Spirou a 75 ans

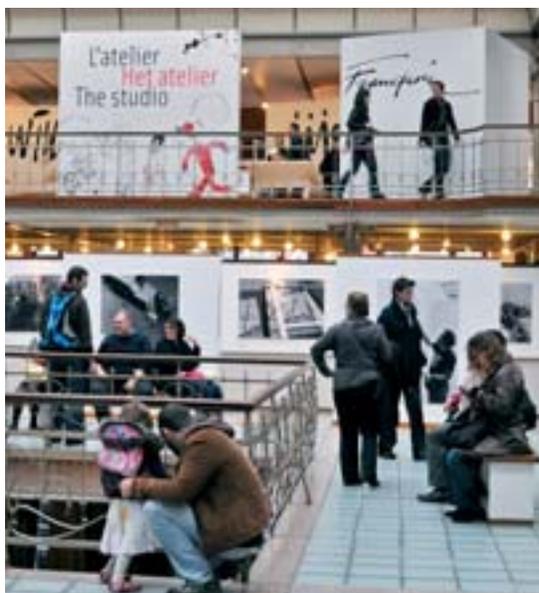
Le petit groom, né en 1938 sous le crayon de Rob-Vel, accuse 75 pages. Opposé à Tintin, notamment par leurs journaux concurrents, il connaît aujourd'hui une renaissance inattendue.

Rien ne prédéterminait le petit groom belge né le 21 avril 1938 à devenir le plus redoutable concurrent d'un autre belge, petit reporter celui-là : Tintin. De l'après-guerre aux années 80, ce sont pourtant ces deux personnages, ou plus exactement les magazines qui portent leur nom, qui vont surfer en haut des courbes de vente des journaux pour enfants. Leurs différences, leurs oppositions, sont très nombreuses. Tintin, héros d'avant-guerre, s'est fourvoyé dans le colonialisme et ne se départit pas de sa morale de scout. À l'inverse, le jeune Spirou est avant tout humaniste, ses amis Fantasio et Gaston sont déjantés, son « scientifique » de référence, le Comte de Champignac est un poème à lui tout seul, et – nouveauté dans la BD belge pour enfants – il a une amie femme, journaliste concurrente, l'espiègle et séduisante Seccotine. Avec le cousin Zantafio, toujours prêt à un mauvais coup, et Zorglub, le savant fou, mais pas si méchant, la BD atteint son apogée.

Spirou est environné d'éléments novateurs : les bureaux, les appartements, le mobilier et sa célèbre voiture, la turbo-traction, sont des créations aujourd'hui encore célébrées par les designers. Il a deux animaux de « compagnie » bien plus surprenants que le pauvre Milou : l'écureuil Spip à qui il doit son nom (Spirou veut dire écureuil en wallon) et l'extraordinaire Marsupilami, coup de génie de Franquin.

Une nouvelle collection

Autre différence encore avec Tintin, ce n'est pas son créateur qui le mènera au succès. Rob-Vel a fait sa première BD en 1938. Spirou n'est alors qu'un jeune garçon débrouillard d'après-guerre. Plusieurs dessinateurs des éditions Dupuis se relayeront, dont Jijé, jusqu'à l'année 1946 où André



Spirou et Franquin au centre belge de la BD de Bruxelles.

Franquin le prend en charge. C'est alors l'heure de gloire. Les éditions Dupuis, basées à Marcinelle, sont en mesure de rivaliser avec les éditions Casterman de Bruxelles. Il y a désormais deux écoles belges.

Mais Franquin, lassé de sa série, publie sa dernière aventure « Panade à Champignac » en 1968. Il se consacre désormais à Gaston et au Marsupilami. Là encore, différence notoire avec Tintin, plusieurs dessinateurs vont alors se relayer pour faire vivre Spirou dans un monde plus contemporain avec un dessin original : Fournier d'abord, puis dans les années 80 qui voient le scénariste se distinguer du dessinateur, les duos Nic et Cauvin, Tome et Janry, Morvan et Munuera en version Manga et, depuis 2009, Yoan et Vehlmann qui viennent de sor-

tir la dernière aventure « Dans les griffes de la Vipère ».

Mais pour les fans des premières versions, rien ne rattrape les créations de Franquin. Dupuis a alors l'idée géniale de lancer une nouvelle collection qui repart au numéro 1 et qui, sous la signature de créateurs différents, renouvelle les premiers albums. Le numéro 4, réalisé par Emile Bravo, se situe en 1939, lorsque le jeune Spirou adolescent et groom au fameux Moustic Hôtel, va découvrir l'amour avec une jeune fille juive pourchassée et faire la connaissance d'un paparazzi sans scrupule, Fantasio. Ce volume est également édité en langue Bruxelloise et le titre « Le journal d'un ingénu » devient « Le journal d'un slumme kadei ». Un vrai régal.

JACQUES MUCCHIELLI

Nombreuses manifestations...

Pour ses septante-cinq ans, Spirou est fêté dans presque tous les salons du livre (Paris, Bruxelles...) et festivals de BD. Celui d'Angoulême lui dédie l'été prochain l'exposition « Un héros dynamique » à la Cité internationale de la BD du 29 juin au 6 octobre. Un Spirou Tour s'arrêtera dans des villes de France, de Suisse et de Belgique. Parti de Liège, il passe par Bruxelles, Lille, Paris, Lausanne, Lyon, Montpellier, Angoulême, Bordeaux, Nantes, Rennes. Du 23 avril au 24 novembre, le centre belge de la bande dessinée de Bruxelles propose une rétrospective de l'œuvre et du personnage.

... et publications

D'abord et bien sûr, le Journal Spirou qui rend hommage à son héros éponyme.

Mais aussi, le journal Le Monde qui entre dans le monde de la BD en publiant en collector tous les albums de Spirou assortis de suppléments éditoriaux sur le personnage et son histoire. Des études sont également publiées comme « La véritable histoire de Spirou » de Christelle et Bertrand Pyssavy-Yvernault (Ed. Dupuis).



Le cinéma français se porte

Avec des chiffres records sur tous les fronts, même si il n'y a pas les *Ch'tis* et *Intouchables* toutes les années, le cinéma français se porte bien. Grâce à la politique culturelle publique.

Lorsque l'on parle du secteur du 7^e art, le terme consacré est « industries cinématographiques », comme il y a des industries mécaniques, pharmaceutiques ou pétrochimiques. Et



Le coup de gueule de Vincent Maraval contre les gros cachets ne masque pas les succès. Ici *Intouchables* avec 18 millions d'entrées.

cette industrie a évidemment des critères de mesure assez semblables aux autres, production, chiffre d'affaires, bénéfice... On peut dès lors mesurer combien pèse le cinéma français, une des industries nationales qui se porte le mieux. Ce n'est d'ailleurs pas propre à la France. Aux États-Unis, le secteur est le premier pour les exportations.

Production d'abord : en terme de films, selon l'étude réalisée par le ministère

de la culture fin 2012 qui porte sur l'année 2009-2010, le nombre de films produits est sensiblement égal à celui des années 80 avec 261 longs métrages ont été réalisés (dont 58 où la production française était minoritaire) pour un investissement global de 1,44 milliard d'euros. Diffusion : il y a autant de salles (5 478) et de fauteuils (1,79 million) qu'en 2000 et le nombre d'entrées ne cesse d'augmenter : plus de 200 millions par an depuis 2009. De plus, les films ont désormais une deuxième et une troisième vies. La multiplication des chaînes télévisées a fait exploser la demande : plus de 2 000 films sont programmés annuellement. Et la vente des DVD atteint parfois un chiffre d'affaires supérieur à celui des entrées en salles.

Un avenir assuré

Pas d'inquiétude non plus pour les lendemains : les métiers du cinéma sont plébiscités par les jeunes, les courts métrages ayant obtenu un visa d'exploitation frôlent les 700, et les 38 000 salariés des 12 000 entreprises des seules branches production et diffusion génèrent un chiffre d'affaires de branche de plus de 10 milliards d'euros dont 2,5 de bénéfice (chiffre 2009).

Une bonne santé donc dans une époque plutôt grise. Qu'est-ce qui a

donc poussé en janvier dernier Vincent Maraval, co-fondateur de la maison de production Wild Bunch, à mettre en cause, dans une tribune publiée par *Le Monde*, le salaire des acteurs ? Il est vrai qu'à la différence des autres industries, créateurs et interprètes pèsent plus lourdement sur le « coût » du produit qu'ingénieurs ou chimistes inventeurs de nouveautés. Le baromètre du *Figaro* ne dément pas l'affirmation de Maraval : en 2012, Dany Boon a encaissé 3,6 millions d'euros suivi par Gérard Depardieu (2,3 millions), Catherine Frot (2,2 millions), Gad Elmaleh (2,1 millions) et Alain Chabat (2 millions). Or, en France, à la différence des États-Unis, les cachets des acteurs sont indépendants des entrées et des ventes. Si le film ne marche pas, le bonus qui est lié au succès n'est pas versé. En revanche, il peut atteindre une somme coquette : Omar Sy et François Cluzet ont touché 1,8 million d'euros pour *Intouchables*. Ce qui fait que certains films sont lourdement déficitaires.

Coup de gueule d'un producteur

Ce que veut dire Maraval, c'est que, lorsque l'on touche d'aussi importants émoluments, on est dans la prise de risque et qu'il faut la partager avec les producteurs. Notons bien que, dans l'immense majorité des cas, il s'agit de films à gros budgets, dits « populaires », et donc des comédies avec des acteurs attrayants. Personne ne peut vraiment prévoir le succès, même si on peut ensuite l'analyser. Personne n'a prévu que *Bienvenue chez les Ch'tis* dépasserait les vingt millions d'entrées ou qu'*Intouchables* parviendrait à 18 millions. Ni, à l'inverse, le four de fin 2012 pour Kad Merad dans *Mais qui a re-tué Pamela Rose ?* Le film a coûté 12,3 millions d'euros pour 279 600 entrées ! Pour un film à 15 millions de budget, les producteurs fixent la rentabilité à 3 millions d'entrées. C'est dire...

L'inégalité territoriale

S'il y a autant de salles de cinéma qu'il y a 20 ans, elles ne sont pas réparties de la même manière sur le territoire métropolitain. Les multiplexes ont pris de la place et les petites villes sont dépourvues, sauf lorsque la commune prend directement en charge une infrastructure. Il n'y a que 1 653 communes équipées. D'après le CNC, l'indice de fréquentation (rapport des entrées à la population concernée) est en moyenne de 3,4 en France. Il est de 5,8 dans les villes de plus de 100 000 habitants, de 2,19 dans celles de moins de 20 000, et tombe à 1,78 dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Avec 5,45, Paris a un taux inférieur à toutes les capitales régionales, sauf Lyon (5,31) et Marseille-Aix (4,37). Toulouse affiche un taux de 6,27, Montpellier et Nantes de 6,9, Besançon de 7,46 et Caen de 8,38. À noter les remarquables performances de Vannes (9,76) et de La-Roche-sur-Yon qui détient le pompon national avec 11,22.

bien

Les salles constituent la première vie des films avant la télé et les DVD. Elles enregistrent en moyenne depuis 2009, plus de 200 millions d'entrées.



© TREVIERS/NAVA

Malgré ces chiffres, un bide n'est pas synonyme d'une mise à la retraite pour un acteur ou un réalisateur. Sauf peut-être pour Gérard Jugnot qui, après son échec comme réalisateur de *Le Rose et le Noir*, devra songer quelque temps à se contenter d'être acteur. Il y a heureusement les films dits « d'auteur », des films à petits budgets qui voient le jour grâce au Centre National de la Cinématographie (CNC) qui subventionne petits et grands avec un budget de 145 millions d'euros annuels. Une partie de la subvention est attribuée automatiquement sur la base... des entrées du film précédent. Les premiers films passent en commission. Il y a également le crédit d'impôt qui peut aller jusqu'à 4 millions et les aides des collectivités (la région Nord Pas-de-Calais a financé les *Ch'tis*) et de l'Europe. Enfin les chaînes télé ont obligation de financer une partie du cinéma d'auteur et y consacrent près de 400 millions d'euros. C'est dire que l'exception culturelle française ne fait pas que des malheureux. Reste à savoir comment crise et rigueur impacteront nos écrans, la fréquentation ayant déjà subi une baisse de 5,9 % en 2012. Rendez-vous fin 2013...

PAULINE RIVAUD

Festivals : paillettes et gros marchés

Les festivals de cinéma sont l'occasion de lancer des films auprès du public, et pour les producteurs, d'obtenir une des distinctions qui boostera le film lors de sa mise en salle (ou de sa remise si le film est déjà sorti). Les festivals sont également un grand marché pour les éditeurs et les chaînes de télé.

Cannes est le plus important d'entre eux au regard de la notoriété, des distinctions (les palmes) et de l'ancienneté. Outre le côté grand public et « montée des marches », Cannes a un marché interne où 980 films sont projetés (chiffre 2012). Il se tiendra cette année du 15 au 26 mai. Berlin vient en second, tout aussi généraliste que Cannes, tout aussi recherché pour son Ours, presque aussi important pour son marché : 721 films. Troisième des festivals interna-

tionaux, Venise remet des Lions parmi une sélection de longs métrages. Son marché, créé l'an dernier, projette 114 films.

D'autres festivals de portée internationale se développent aujourd'hui, comme Busan en Corée pour le cinéma asiatique, Mar del Plata pour le cinéma sud-américain ou Ouagadougou pour le cinéma africain. Citons encore le festival de Toronto, qui ne met pas les films en compétitions, et les plus anciens : Locarno (créé en 1946 après la re-création de Cannes) ou San-Sébastien (1953).

Il y a également des festivals d'importance nationale ou locale. Leur vocation n'est pas forcément commerciale. Par exemple, le festival de cinéma italien de Villeneuve, créé en Lorraine par des fils d'immigrés italiens après la fermeture des mines et des usines, est le



DK

fruit d'un travail associatif sur le cinéma et la communauté immigrée. 168 festivals sont recensés en France, mais seulement une trentaine ont une aura nationale. Angers et Belfort se consacrent aux premiers films, Montpellier au cinéma méditerranéen, Toulouse au Latino-Américain, Dinard au Britannique, Deauville à l'américain. Paris, Marseille, Lusas, aux documentaires. Prades, qui présentera avec Werner Herzog sa 54^e édition, est généraliste et Créteil (35^e édition) est dédié aux films de femmes.

Prix Nobel de la paix 2003, avocate iranienne, militante des droits humains, **Shirin Ebadi** vit en exil à Londres loin de sa famille retenue en Iran.

Vous venez de recevoir le prix Sakharov au nom de M^{me} Sou-toudeh et de M. Panahi, tous deux emprisonnés. Ces distinctions sont-elles utiles ? Oui, je crois que ces prix nous donnent une occasion de faire entendre notre voix aux peuples du monde. La communauté internationale est consciente du combat pacifique qui se joue actuellement en faveur des droits de l'homme et de la démocratie en Iran. Ce qui est important, c'est que cela montre au monde entier que les libertés politiques et individuelles sont limitées. Au point que le réalisateur Jafar Panahi, s'est vu empêché de terminer le film qu'il tournait avant d'être envoyé en prison. Nasrin Sou-toudeh, militante des droits humains, purge une peine de six ans de prison, elle a également une interdiction de pratiquer son métier d'avocate pendant 20 ans.

Que peut faire la communauté internationale pour aider le pays à retrouver le chemin de la démocratie ?

Avant de discuter avec le gouvernement iranien sur le nucléaire, elle devrait faire en sorte que les négociations aient pour objet le respect des droits de l'homme. Une liste de noms de personnes qui les bafouent pourrait faire partie des sanctions envisagées par la communauté internationale, des sanctions qui devraient principalement viser à affaiblir le régime. J'ai envie de dire aux dirigeants de la communauté internationale, ne pensez pas qu'à votre propre sécurité, pensez aussi à tous les innocents qui se trouvent aujourd'hui dans les geôles iraniennes.

Il y aura des élections présidentielles au mois de juin en Iran, peuvent-elles déboucher sur un changement ?

D'après la constitution iranienne, tous les pouvoirs sont détenus

« Le sécularisme, premiers pas vers la démocratie »



© BELLANGER/NAIA

Shirin Ebadi

Juge à Téhéran jusqu'en 1979, puis chassée de ce poste par les mollahs, elle mettra 13 ans avant d'obtenir enfin sa licence d'avocat au barreau. Fondatrice de l'Association des droits de l'enfant et du Centre pour la défense des droits humains, elle reçoit en 2003 le prix Nobel de la paix. Ces prises de position publiques lui valent l'exil depuis 2009.

par le guide suprême de la révolution. C'est précisément pour cette raison que le réformiste Khatami qui a été président pendant huit ans en Iran, n'a pas pu appliquer son programme. Constitutionnellement en tant que président, il n'avait guère de pouvoirs. Et par ailleurs ces élections ne sont pas libres. Nous avons là deux facteurs qui ne me permettent pas de considérer qu'il y ait beaucoup d'espoir à ce que ces élections aient un impact sur la situation. Je pense toutefois que l'Iran devrait permettre à des observateurs européens de superviser le scrutin.

Dans votre pays la justice peut-elle contribuer à la défense des droits de l'homme ?

Le premier signe d'un régime non démocratique est la perte de l'indépendance de son système judiciaire. C'est ce qui s'est passé en Iran. Les tribunaux, surtout le tribunal révolutionnaire, n'ont aucune indépendance vis-à-vis de l'État. Ils sont devenus des succursales du ministère de l'information. C'est pour cela que nous avons assisté à tant de procès com-

plètement illégitimes. Dans les conditions actuelles, il n'y a pas beaucoup à attendre de notre système judiciaire.

Les printemps arabes ont débouché sur l'arrivée au pouvoir d'un islam politique qui se radicalise. Qu'auriez-vous à dire aux femmes de ces pays ?

Avec la révolution de 1979, un certain nombre de lois discriminatoires à l'égard des femmes ont été instaurées en Iran. Je ne cesse de mettre en garde les femmes qui ont participé à ces révolutions dans les pays arabes pour qu'elles soient vigilantes, que leurs droits soient respectés, qu'elles ne subissent par le sort des femmes iraniennes. Le départ d'un dictateur n'équivaut hélas pas à l'arrivée d'une démocratie.

Les printemps arabes peuvent-ils avoir une influence sur le respect des droits humains dans votre pays ?

Si tout cela débouche sur une démocratie, évidemment ça aura un effet bénéfique aussi pour le peuple iranien. Cela pourrait encourager l'arrivée d'une démocratie en Iran. Mais après chaque révolution, il est naturel d'avoir une période de crise. Il faut savoir être patient avant d'envisager l'avenir. Il me semble que tous ces pays musulmans doivent veiller à séparer l'État de la religion afin que le pouvoir ne puisse pas abuser des convictions religieuses de son peuple. Je suis moi-même une musulmane pratiquante, mais je crois que le sécularisme est le premier pas vers la démocratie.

PROPOS RECUEILLIS PAR
PIERRE MAGNETTO

Et si nous choisissions la stabilité du long terme
plutôt que la fragilité du court terme ?



Quand une banque partage les valeurs de ses Sociétaires, leur confiance est réciproque et durable. Depuis 60 ans, la CASDEN s'engage, au quotidien, à leurs côtés afin qu'ils réalisent leurs projets en toute sécurité et aux meilleures conditions. Être une banque coopérative, c'est protéger avant tout les intérêts de ses Sociétaires.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au 0826 824 400

(5,15 € TTC/min en France métropolitaine)



L'offre CASDEN est disponible
en Délégations Départementales et
également dans le Réseau Banque Populaire.

casden 
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

ENSEIGNANTS

**Le droit d'auteur existe
pour que soient créées
des publications de qualité
et que vous puissiez disposer
de leur richesse et de leur diversité**

Être ENSEIGNANT...

C'est une mission...

celle de faire acquérir
des savoirs, des pratiques
afin de construire l'individu,
le citoyen de demain

C'est un savoir-faire...

celui de sélectionner et de traiter
des sources de connaissances
pour les mettre à la portée
d'un jeune public

Être AUTEUR...

C'est une mission...

celle d'exprimer des idées,
de conter des histoires,
de relater des faits
afin de faire progresser
les savoirs

C'est un savoir-faire...

celui de concevoir et de créer
des sources de connaissances
et de les mettre à la disposition
d'un public

